

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

SÉANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Approuvé

Étaient présents :

Présidence :

Bruno FOUCHER, président

Représentants parlementaires :

M. Ronan LE GLEUT, sénateur, départ 13h10

Mme CONWAY-MOURET, sénatrice

M. Frédéric PETIT, député (à partir de 10h30)

Mme Béatrice PIRON, députée (à partir de 11h20)

Représentants du ministère chargé des Affaires étrangères :

M. Matthieu PEYRAUD

M. Gregor TRUMEL

M. Karl COGARD

M. Cédric PRIETO (jusqu'à 10 heures 30)

Mme Diane ROESER

M. Bertrand POUS

Représentants du ministère chargé de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports :

M. Thomas ARBOUET (DGESCO)

Mme Myriam GRAFTO (DREIC)

Représentante du ministère chargé du budget :

Mme Anne-Hélène BOUILLON

Représentante de l'Assemblée des Français de l'Étranger :

Mme Chantal PICHARLES

Représentants d'organismes gestionnaires d'établissements conventionnés :

Pour l'ANEFE :

Mme Françoise HIRZEL

Pour la Mission laïque française :

M. Michel BUR

Représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger :

Au titre de la FAPEE :

M. François NORMANT

Au titre de la FCPE :

M. Moulay Driss EL ALAOUI

Représentants du personnel :

Au titre de la FSU :

Mme Annie DELPORTE

M. Olivier PERRIN

M. Hamid LAAROUSSI

Au titre de l'UNSA-Éducation :

M. Serge FAURE

Au titre du Sgen-CFDT :

Mme Pascale CANOVA

Sont présents en qualité d'expert :

À la demande de l'UNSA, M. Boris FAURE

À la demande du Sgen-CFDT, M. Frédéric COSTE

Sont présents avec voix consultative :

M. Olivier BROCHET, directeur de l'AEFE

M. Tossim ASSIH, agent comptable principal de l'AEFE

M. Jean-Denis FORGET, représentant M. David LITVAN – chef du département du contrôle financier (CBCM)

Représentants de l'administration :

Olivier BROCHET, directeur

David BERAHA, secrétaire général

Clotilde FAYET, secrétaire générale adjointe

Mme Hafida MERABET, Cheffe du service des affaires générales

Mme Jany COSTA, Chargée de mission, Instances, SAG

Personnels des services instructeurs

M. Tristan CAZES, directeur des affaires financières

Mme Rozenn LE GUENNEC, directrice de la DEOF

M. Bernard PUJOL, directeur de la DRH du réseau

M. Bruno VALERY, directeur de la DDAR

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr

1, allée Bazé BP 21000 | 44016 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

Ordre du jour

I.	Point introductif d'actualité	16
II.	Compte-rendu de la séance du 24 juin 2021	23
III.	Bilan plan d'urgence.....	23
IV.	Plan d'urgence phase 4 – aides spécifiques au Liban	24
V.	Dispositif exceptionnel d'avances de trésorerie.....	25
VI.	Rapport d'activité 2020	26
VII.	Budget rectificatif n°2 – 2021	26
VIII.	Détermination des taux annuels de PRR.....	29
IX.	Budget Initial 2022	29
X.	Maîtrise des risques – contrôle interne cartographie des risques et plan d'actions 2022	33
XI.	Nomination du commissaire aux comptes	33
XII.	Accord transactionnel – plateforme AGIRR.....	33
XIII.	Projets immobiliers : Munich, Fès, Meknès	34
XIV.	Sorties d'inventaire	35
XV.	Questions diverses	35

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de Monsieur FOUCHER.

M. FOUCHER donne lecture des propos suivants :

« Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Je vous remercie de me permettre de présider une troisième fois cette session du conseil d'administration de l'AEFE.

Je n'aurai pas encore cette fois-ci la chance de vous voir en chair et en os et c'est bien dommage. Force est de constater que l'exception dans laquelle nous sommes installés depuis bientôt deux ans trouve à se prolonger.

J'ai relu avec attention le long compte rendu de notre séance du jeudi 24 juin dans lequel je m'inquiétais d'une troisième vague qui frappait l'Amérique du Sud et l'Afrique et du variant Delta qui menaçait en Île-de-France. J'espérais comme vous tous que nous en aurions bientôt fini. Malheureusement non. La cinquième vague bat son plein en Europe avec un variant Delta qui complique la lutte contre la maladie. 30 591 cas hier en France. 6 000 classes fermées. Une parole publique qui est mise en difficulté par ces rebondissements alors que la vaccination reste la seule arme efficace contre la pandémie. Aucune stratégie alternative possible. Les pays qui ont tenté d'ignorer la maladie pour privilégier l'économie sur la santé ont été balayés par la gravité des conséquences de ces choix. A l'opposé, les pays qui ont misé sur l'écrasement du virus par une politique draconienne de contrôle et un suivi quasi policier des clusters sont rattrapés par la mondialisation du mal et l'hyper contagiosité du variant dominant, le delta toujours. Je ne prends qu'un exemple : le Vietnam, une centaine de décès en juin, plus de 22 000 en novembre...

Il va falloir s'armer de patience et de prudence et je laisserai le directeur de l'AEFE vous donner l'état de la situation dans le réseau tout en profitant de cette introduction pour féliciter les équipes de l'Agence, tous personnels confondus, pour leur engagement à faire face à la pandémie parfois dans des conditions difficiles quand, s'ajoute à la pandémie, la crise politique ou sociale. »

M. FOUCHER souhaite la bienvenue aux nouveaux membres titulaires et suppléants.

Au titre de la représentation parlementaire :

- Mme la Sénatrice, Hélène CONWAY-MOURET qui succède à Mme Claudine LEPAGE
- M. le Député, Frédéric PETIT qui succède à Mme Samantha CAZEBONNE

Au titre des représentants du MEAE :

- M. Gregor TRUMEL, sous-directeur du budget, suppléant de Mme BODONYI, Directrice des affaires financières en remplacement de M. Gilles BOURBAO
- M. Cédric PRIETO, chef du service des français à l'étranger, suppléant en remplacement de Mme Corinne PEREIRA DA SILVA
- Mme Diane ROESER, cheffe de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale, titulaire en remplacement de M. Jean-Claude MARFAING
- Mme Christèle DAVIET, Cheffe de mission de la gestion administrative et financière, suppléante de Mme Diane ROESER, en remplacement de M. Michel CLERCX

Au titre des représentants du MENJS :

- M. Thomas ARBOUET, chargé de mission à la direction générale de l'enseignement français, suppléant de M. GEFFRAY, en remplacement de Mme Anne DUTERTRE

- Mme Myriam GRAFTO, cheffe du département internationalisation et valorisation du système éducatif a été renouvelée dans ses fonctions de membre suppléante.

Au titre des représentants du Ministère de la fonction publique :

- Mme Faustine BENTABERRY, cheffe de bureau de la prospective et de l'expertise européenne et internationale à la DAGFP, titulaire, en remplacement de M. Jean-Michel CHNEIDER.
- M. Anis MALOUCHE, suppléant de Mme BENTABERRY et responsable des projets internationaux au sein du bureau de la prospective et de l'expertise européenne et internationale à la DGAFP.

Au titre du Ministère chargé du budget :

- Mme Anne-Hélène BOUILLON, sous-directrice de la 7ème sous-direction à la direction du budget, titulaire en remplacement de M. Morgan LARHANT.

Au titre des représentants d'organismes gestionnaires d'établissements conventionnés :

- M. Michel BUR, titulaire et directeur général de la Mission laïque française, en remplacement de M. Jean-Paul REBAUD
- M. Mohamed HAMDOUN, adjoint du directeur général et suppléant de M. BUR.

Le Président procède à l'appel des présents et donne lecture des procurations transmises.

Le quorum est atteint.

Le Président désigne Monsieur BERAHA comme secrétaire de séance et donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration est approuvé.

Le Président s'enquiert d'éventuelles déclarations liminaires.

Mme CONWAY MOURET donne lecture de la déclaration suivante :

« Tout le monde connaît mon attachement à ce beau réseau d'enseignement français à l'étranger. Je souhaiterais soulever 4 problématiques. Nous avons vocation à avancer collectivement et à engager de nouvelles pistes de réflexion. Après une large consultation avec nos conseillers des Français de l'étranger, à laquelle j'ajoute de nombreuses visites dans nos établissements à l'étranger, je souhaiterais aborder les difficultés concrètes existantes dans nos écoles.

Le problème principal concerne la hausse des frais de scolarité qui pèse sur les familles. De nombreux parents ne bénéficient pas de bourse. Cette hausse des frais concerne les huit établissements de la circonscription Aragon Catalogne Balears et notamment le lycée français de Barcelone mais aussi Lisbonne, Bogota, Prague, et Vienne.

Certains lycées comme celui de Ho Chi Minh dénoncent également des frais de gestion en augmentation, décision peu compréhensible alors que le lycée présente un bilan financier excédentaire et une trésorerie de plus de 4 millions d'euros. Deux enfants ont été radiés pour impayés alors même qu'ils disposent d'une bourse à 80 %, toutes les demandes de remise gracieuse ayant été refusées.

Enfin, concernant la politique d'aide à la scolarité des bourses, au lycée Xavier International de Séoul, toutes les demandes de bourses des enfants en classes non homologuées ont été refusées alors que les dossiers des 6 enfants concernés avaient reçu un avis favorable lors du conseil consulaire d'octobre. Cela laisse les familles qui ne sont pas dans la capacité de payer la totalité des frais de scolarité dans une situation de profonde détresse.

Au lycée français international d'Agadir, chaque bourse d'entretien, dédiée aux achats de rentrée scolaire arrive trop tardivement à la fin du mois d'octobre, ce qui ne répond pas à la logique d'aide pour débiter la scolarité à égalité avec tous les élèves. Les enfants bénéficiaires de cette bourse font pour la plupart, leur rentrée sans matériel scolaire et vêtement neuf...

A l'inverse, le barème des bourses permet à des familles de bénéficier de bourses alors qu'elles payent un loyer très élevé pour des villas parfois très luxueuses.

La deuxième problématique porte sur des projets immobiliers qui reposent principalement sur la participation financière des familles. Alors que les parents paient des frais de scolarité en hausse, ils ne comprennent pas ne pas être associés aux décisions des projets immobiliers.

La troisième problématique repose sur le manque de professeurs suffisamment formés dans certains lycées. Au lycée français de Prague, dans certaines matières comme l'informatique ou l'économie, il est difficile de recruter localement des professeurs avec les certifications requis. Au lycée Pasteur de Bogota, la crise de gouvernance s'est traduite par la signature de deux pétitions pour que les parents puissent être entendus par le Proviseur. Les établissements à Saint Domingue et Las Terrenas ont beaucoup de mal à recruter du personnel local de qualité, la réduction du nombre d'enseignants du fait de la réduction de la carte des résidents pose problème pour ces pays qui ont un très petit vivier d'enseignants au niveau local.

Au lycée Français de Djibouti, l'indemnité spécifique de vie locale est peu élevée par rapport au niveau de vie à Djibouti. Ceci impacte également le recrutement des résidents qui ne trouvent pas des postes assez attractifs.

Au lycée français de Montréal, le nombre de postes de résidents et d'expatriés diminuent, la charge des professeurs est en hausse face à l'augmentation du nombre d'élèves par classe. A l'école Cousteau à Vancouver, les enseignants ont la plus grande difficulté pour obtenir leurs certificats pour enseigner. Au lycée français à Ottawa, il est de plus en plus difficile de trouver des candidats qualifiés en raison des besoins en France et de la concurrence au sein du réseau à laquelle s'ajoute celle des systèmes éducatifs locaux, très attractifs. Il est évident que l'ouverture des établissements partenaires et le doublement des effectifs font appel au vivier local de professeurs qualifiés.

La quatrième problématique concerne la prise en charge des AEHS. Cette prise en charge arrive souvent trop tardivement pour certaines familles qui ont du mal à avancer les frais de scolarité (parfois un an après avoir payé leurs salariés). A titre d'exemple, au Japon, les familles ont eu de grandes difficultés à reconnaître le handicap d'un enfant par la Maison départementale des personnes handicapées.

Enfin, dernier point, de nombreux lycées comme à Toronto ou à Montréal sont inquiets d'un possible report des épreuves du baccalauréat si une nouvelle vague devait frapper le Canada en juin prochain. Ce report l'année dernière a pénalisé de nombreux élèves, évoluant dans un environnement parfois plus anglophone que francophone pendant l'été. Alors que des propositions avaient été faites pour que les épreuves se tiennent en juin, le report de juin à septembre, annoncé au dernier moment, a généré un profond sentiment d'iniquité, les notes obtenues en attestent. Il faudra anticiper l'été prochain afin que les décrets sortent en amont. »

M. LE GLEUT rapporte les conclusions présentées avec André VALLINI devant la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées au titre de l'avis budgétaire sur le programme 185. Une inquiétude a été soulignée relativement à la baisse de 10 millions d'euros pour les bourses scolaires sur le programme 151. La compensation pour les familles serait réalisée par un prélèvement de 10 millions d'euros sur la soulte de l'AEFE.

En premier lieu, toute ponction sur cette soulte est inquiétante. En second lieu, si cela peut s'avérer indolore pour les familles en 2022, il sera nécessaire de rehausser cette ligne de 10 millions d'euros pour obtenir le même niveau d'aide à l'horizon du PLF 2023.

De surcroît, le budget de l'État ne comprend pas de dispositif d'aide particulier pour le Liban cette année. Cette aide correspond à une autre ponction de 10 millions d'euros sur la soulte de l'AEFE. Il aurait donc été préférable de présenter un dispositif particulier, compte tenu de la priorité que représente le réseau libanais.

M. NORMANT donne lecture de la déclaration suivante, au nom de la FAPEE :

*« Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs les administrateurs,*

Lors de la campagne pour les élections dans les instances de concertation, il y a eu cette année – encore plus que les précédentes – dénigrement, propagation de rumeurs et autres coups bas. A priori les parents s'engagent parce qu'ils sont convaincus d'apporter à la communauté scolaire et non pas pour faire la guerre à d'autres parents. Il est regrettable que les conditions de la rivalité donnent de certains parents une image dégradée, dommageable, avec pour corollaire le désintérêt d'une majorité massive de la communauté parentale. Qu'y a-t-il d'ailleurs à gagner dans les campagnes que se livrent les associations dûment constituées et les listes spontanées ? Nous réitérons donc notre demande pour une évolution en profondeur de la circulaire sur les instances et qu'elle soit complétée d'une charte éthique à destination des adultes de la communauté scolaire.

Concernant les projets sur les modalités d'évaluation des élèves dans le cadre du contrôle continu en première et terminale, nous demandons à l'Agence d'être garante de la qualité du projet déposé par chaque établissement sachant que ce document est fondateur pour assurer l'égalité de traitement des élèves dans le cadre du nouveau bac. Les parents tout comme les élèves – meilleurs ambassadeurs des établissements – veulent pouvoir être sereins et informés des modalités d'évaluation du contrôle continu qui représentera 40 % de la note du baccalauréat. L'exercice du contrôle continu dans le contexte sanitaire n'a pas été facile et nous, fédération d'associations de parents d'élèves, pouvons témoigner des tensions qu'elles ont générées dans certains établissements. La rédaction de ce projet crée une belle dynamique d'établissement et il serait dommage qu'il se résume à quelques généralités. Concernant les politiques de fixation et d'évolution des écolages dans les EGD alors que les parents sont désormais censés être consultés et on l'espère entendu, il reste encore du chemin à parcourir. Pourquoi n'y a-t-il pas de remises d'écolages pour les fratries comme le demande notamment les parents d'Algérie ? Pourquoi des frais de gestion de dossier sont désormais imposés aux parents du lycée français international Marguerite Duras au Vietnam en pleine pandémie alors que les élèves sont encore en distanciel ?

Concernant les budgets, nous ferons nos commentaires lors de leur examen mais tenons dès à présent à indiquer que nous partageons la position de l'Agence qui, je cite, "estime que le rétablissement de la capacité d'emprunt reste la meilleure solution pour financer ses investissements immobiliers, nécessaires pour répondre aux besoins des établissements et aux attentes des familles dans le cadre du plan de développement". Cela fait de nombreuses années que nous demandons à ce que l'Agence soit retirée de la liste des ODAC.

Aujourd'hui, il ne fait plus aucun doute qu'il y a un financement minoritaire de l'État puisqu'il représente 47,7 % des recettes. Et il ne fait guère de doute non plus que l'activité de l'Agence et en particulier celle des EGD est désormais principalement marchande. Et si l'INSEE distingue la situation des services centraux de celle des EGD et considère ces derniers comme des "quasi-sociétés" alors faisons évoluer leur statut et permettons leur de recourir directement à l'emprunt !

Enfin, et en guise de conclusion, rappelons que voilà déjà un peu plus de deux ans, le 3 octobre 2019 précisément, le secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne annonçait que l'un des axes du plan de développement de l'EFE visait à mieux associer les parents d'élèves à la vie des établissements et du réseau. Certes la crise sanitaire a pu ralentir sa mise en œuvre mais elle a également démontré l'impérieuse nécessité de répondre aux attentes des familles en matière de gouvernance. Les parents d'élèves ont une nouvelle fois prouvé leur fidélité et leur loyauté mais il ne faudrait pas courir le risque de leur faire reprendre le chemin de la défiance par manque de concrétisation des engagements pris et de leur faire oublier l'aide exceptionnelle de l'État au réseau de l'EFE lors de la pandémie. Accordons-leur sans plus attendre les deux sièges supplémentaires promis au CA de l'AEFE. Ne pas le faire seraient non seulement interprétés comme le reniement d'un engagement pris mais également comme une volonté de maintenir une sous-représentation de ceux par qui et pour qui le réseau existe et se développe.

Je vous remercie de votre attention. »

M. FAURE donne lecture de la déclaration suivante, au nom de l'UNSA-Éducation :

« Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, mesdames et messieurs les administratrices et administrateurs,

En préparant ce conseil d'administration, la formule de l'écrivain italien Giuseppe Tomasi di Lampedusa dans son roman de 1958, Le Guépard et rendue célèbre par le film de Luchino Visconti, nous est, à nouveau, revenue à l'esprit :

"Il faut que tout change pour que rien ne change"

Dans Le Guépard, la répartition du pouvoir et de ses moyens ne change pas, malgré l'histoire politique en mouvement. Le film montre l'échec relatif de la révolution garibaldienne face à la permanence de la puissance des grands aristocrates féodaux du sud de l'Italie, mais il pointe surtout du doigt une alternative essentielle qui ne devrait pas être étrangère à notre réseau : changer et vivre ou rester tel quel et disparaître progressivement.

À l'AEFE des impondérables demeurent que n'altèrent, quand ils ne les amplifient pas, ni les changements de gouvernance, ni la succession des directrices et directeurs à sa tête.

La politique semble impuissante à faire changer l'ordre des choses, ou pire, la politique semble, parfois, mise délibérément au service de l'absence de changement.

Ainsi, la dotation publique n'accompagne pas le développement du réseau, ni ne compense l'augmentation implacable du coût des pensions civiles et du GVT, instaurant ainsi, un déficit structurel que nous ne cessons de dénoncer depuis de nombreuses années. À se demander si ce dernier n'est pas organisé ou pour le moins assumé.

La farandole des fermetures et redéploiements de postes, les déficiences d'une politique sociale aux abonnés absents, organisent l'affaiblissement humain d'un réseau hémophile qui perd de sa substance peu à peu et se prive de ce qui en fait sa force, sa puissance et sa richesse.

Il semble hélas que tout change pour que rien ne change véritablement.

Rien ne change d'une politique de l'agence tributaire, plus que jamais, de la commande présidentielle du doublement des effectifs et qui, par la mission tendancieusement schizophrénique qui lui est assignée, passe, petit à petit, par pertes et profit sa nature même d'opérateur public.

On déploie le tapis rouge face aux investisseurs privés, certains bénéficiant même d'une grande sollicitude et d'une attention accrue de la part de l'opérateur public. On s'accommode de certaines valeurs et on détourne le regard face à ceux qui organisent pourtant, dans certains pays, la concurrence face à nos propres établissements en gestion directe. C'est une nouvelle forme de la trahison des clercs, chère à Julie Benda en somme.

Dolt-on ici encore insister sur la gouvernance verticale et descendante, sur l'incapacité à résoudre dans des délais acceptables les difficultés épineuses comme celles rencontrées par nos collègues menacés par le fisc grec ?

Nous, à l'UNSA, nous ne vous promettons pas la révolution garibaldienne, mais une réforme républicaine autour de nos valeurs intangibles et qui ont toujours été celles de ceux qui voulaient plus d'égalité et plus de justice sociale : la défense du service public d'éducation, la laïcité, le dialogue, le jugement critique, la liberté de conscience et d'expression.

Aussi, nous ne pouvons accepter l'absence de réalité du dialogue social, ni la remise en question de la liberté de la parole syndicale...

Notre liberté de parole constitue une des grandes lois fondatrices de notre république sociale. Qu'on ne compte pas nous y faire renoncer.

Au quotidien, comme nous l'avons toujours fait, nous agissons encore aux côtés des personnels et des parents qui défendent, comme nous le service public d'éducation et ses valeurs fondatrices, et nous serons toujours forcés de proposition pour préserver notre réseau auquel nous sommes attachés.

Pour que l'on change, vive et refuse de disparaître.

Merci de votre écoute et de votre attention. »

M. LAAROUSSI donne lecture de la déclaration suivante, au nom de la FSU

« La période de pandémie (qui n'est pas encore terminée) constitue encore un épisode difficile pour l'ensemble de la communauté scolaire des établissements français à l'étranger. Les personnels ont beaucoup donné professionnellement et personnellement. Ils ont été confrontés à des situations anxiogènes et parfois très complexes alors qu'eux-mêmes ont été privés de déplacements personnels ou de phases dites d' « aération ». Malgré tout, il faut le rappeler, ils ont su tenir bon, permettant ainsi le bon fonctionnement du réseau en assurant la continuité pédagogique même dans ces circonstances. Pour soutenir le réseau, des aides substantielles ont été déployées en direction des établissements et des familles. Les personnels quant à eux, n'ont bénéficié d'aucune aide. Pire encore, la prise en charge des frais de quatorzaine liée à certaines restrictions dans le monde, a cessé de couvrir, dans sa plus récente version, les personnels de droit local. Pour les personnels, cette absence totale de prise en compte s'ajoute aux nombreux blocages de versement de primes statutaires que la FSU demande depuis parfois plusieurs années.

La situation s'est d'ailleurs récemment aggravée puisque la prime Informatique et les quelques "revalorisations" issues du Grenelle de l'éducation ne sont pas versées aux personnels de l'Agence. Concernant toujours la rémunération, les dossiers fondamentaux n'ont pas du tout avancé.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Giacò BP 215011 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

De nombreuses difficultés liées au dialogue social s'ajoutent à ce contexte où les personnels et leurs représentants ne sont pas entendus.

La limitation à 6 ans des contrats de résident commence à produire les premiers effets négatifs en termes de recrutement. Les suppressions de poste de résidents utilisés pour créer des postes d'expatriés ou en Centrale fragilisent les établissements et impactent clairement les conditions de travail des personnels ainsi que l'encadrement pédagogique des élèves.

Pour marquer leur profond désaccord, les personnels des établissements du réseau AEFÉ sont mobilisés à l'appel de la FSU pour une semaine d'action depuis ce lundi 22 novembre jusqu'au 26 novembre. Les formes locales de mobilisation sont variées et nombreuses pouvant aller jusqu'à la grève et sont déjà pour certaines relayées par des médias. La FSU vous communiquera un dossier présentant un aperçu de toutes ces actions qui témoignent de l'état d'exaspération et de mécontentement dans lequel se trouvent les personnels du réseau AEFÉ. S'ajoutent des situations particulièrement stressantes comme celle des personnels en Grèce pour qui l'urgence est encore là : aux redressements fiscaux pour l'année 2014, les personnels doivent faire face depuis hier à ceux de 2015, alors que, rappelons-le, ils se sont bien acquittés de leurs impôts en France. Lors de sa venue à Athènes, le Ministre des Affaires Etrangères a été personnellement saisi et un dossier lui a été remis. Les personnels espèrent que la situation pourra ainsi se débloquer. En Grèce comme ailleurs, ils doivent pouvoir compter sur l'aide et l'appui des autorités françaises.

Seules des réponses concrètes et rapides de votre part permettront de ramener la sérénité et le dialogue indispensables à la vie du réseau ».

Mme PICHARLES donne lecture de la déclaration suivante, au nom de l'AFE :

*« Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, messieurs,*

Je voudrais intervenir sur deux points.

Tout d'abord, sur les personnels en recrutement local dans les établissements du réseau.

C'est une catégorie de personnels qui est en forte croissance et qui nécessite une attention particulière. Une gouvernance transparente, attentive aux conditions salariales et matérielles des personnels - conditions garantes d'un enseignement et d'un encadrement de qualité - est plus que jamais indispensable.

En effet, plusieurs alertes me parviennent sur les difficultés d'un recrutement de qualité quand les niveaux de rémunération sont détériorés et quand les niveaux de protection sociale (couverture maladie et retraite) sont trop faibles ou quasi inexistantes dans le pays. Cet état de fait risque d'entraîner la désaffection des familles pour l'enseignement français. (ex LGM à Addis Abéda)

Ethiopie, où malheureusement les événements actuels nous font craindre pour le pays, les Français installés et la communauté scolaire du LGM...

Le second point concerne les difficultés fiscales qui surgissent dans différents pays (notamment dans l'UE) et qui risquent d'impacter l'avenir des établissements du réseau.

Je voudrais remercier M le Directeur de l'AEFE pour son implication, et celle de son équipe, à alerter la tutelle sur les risques encourus par les établissements scolaires et à informer et soutenir ainsi les personnels concernés par ces mesures.

En Grèce, par exemple, des négociations sont en cours depuis le début de l'année 2021 et les inquiétudes sont de plus en plus fortes. La deuxième salve de redressements établis par le fisc grec, et concernant les revenus de l'année 2015, vient d'arriver.

Les sommes sont de nouveau considérables et s'ajoutent à celles réclamées pour 2014 pour les fonctionnaires français actifs et/ou retraités.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 03 (0)1 53 69 30 00 | www.aefe.fr
1, allée Bacó BP 21500 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

*Les personnels en activité ou à la retraite du Lycée Franco-Hellénique ont besoin d'une réponse qui leur apporterait la sérénité nécessaire à leur travail ainsi que le soutien d'une cellule juridique de l'AEFE pour les aider à surmonter cette terrible situation. Il en va de l'avenir du LFH.
Merci pour votre attention. »*

Mme CANOVA donne lecture de la déclaration suivante, au nom du Sgen-CFDT :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs,

La CFDT se veut une organisation citoyenne, particulièrement attachée à la place des services publics, comme aux conditions de travail et de rémunérations de toutes celles et de tous ceux qui y contribuent. C'est à ce titre que nous avons une pensée émue en ces moments difficiles pour le lycée Guébré-Mariam à Addis-Abeba, sa communauté éducative et particulièrement pour nos collègues dont certaines et certains seront rapatriés ainsi que leurs familles et d'autres... pas.

Nous tenons également à transmettre une autre émotion, d'un tout autre ordre quand, à la lecture des documents adressés, nous découvrons la suppression pure et simple de l'enveloppe dédiée au versement d'une prime informatique aux personnels détachés au titre de l'année 2021. Rayée d'un trait de plume, sans explication aucune : les collègues apprécieront ou plutôt ils n'apprécieront pas, pas du tout et l'administratrice que je suis tient à manifester son plus vif mécontentement.

Les instances et a fortiori le Conseil d'administration de l'Agence doivent permettre que le dialogue se déroule dans des conditions satisfaisantes, dans la confiance, étant entendu que les engagements négociés et pris doivent être tenus sur le moment et aussi dans la continuité car les besoins perdurent : en matériel et en connexion pour l'enseignement à distance ou hybride ou encore en frais de quatorzaine pour TOUS les personnels.

Force est de constater que ces lots de déconvenues financières nous contraignent à qualifier le bilan d'insuffisant. Ce conseil d'administration en sera, une fois de plus, la triste preuve. À moins qu'un ressaisissement ne vienne égayer la grisaille.

Une prise en charge des frais de quatorzaine pour les personnels de tous statuts par exemple, le versement de la prime informatique encore, l'absorption des retards dans la transposition de nombreuses primes pour les personnels détachés toujours et l'ajustement des ISVL aux réalités, des salaires des recrutés locaux aux réalités enfin et rapidement la mise en place d'un statut unique des personnels détachés à l'AEFE seraient autant de pistes sérieuses, justes et qui redonneraient du baume au cœur des personnels dans ce monde de COVID.

Nous nous interrogeons par ailleurs sur les raisons pour lesquelles l'AEFE n'a pas, à l'instar de l'Éducation nationale, organisé dans le réseau de commémoration de Samuel Paty pour l'anniversaire de son assassinat.

Cette situation conduit bien sûr à s'interroger sur l'avenir du réseau d'enseignement français à l'étranger au-delà de la sortie de crise sanitaire que nous attendons.

L'absence depuis la fin du COM 2016-2018 de contrat d'objectifs et de moyens est un marqueur grave de l'absence de construction collective de l'avenir. Des objectifs sans moyens ne sont pas pertinents et il n'est pas acceptable de s'en remettre au seul dynamisme supposé du secteur privé, au risque d'un développement qui se fasse dans certains pays aux dépens des établissements existants et des conditions de travail des personnels.

Nous évoquerons enfin, car il faut valoriser dans cet univers de grisaille et de COVID ce qui doit l'être et le mérite à l'AEFE : la politique relative à l'égalité professionnelle chère à la CFDT et la politique relative à l'intégration des personnes en situation de handicap qui doit être poursuivie et renforcée

Cette période inédite est marquée par l'engagement et le travail de toutes et tous dans les services centraux et sur le terrain, il est à saluer. Il reste en attente de reconnaissance. »

M. EL ALAOUI donne lecture de la déclaration suivante, au nom de la FCPE :

*« Monsieur le Président du Conseil d'Administration,
Monsieur le Directeur Général de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger,
Mesdames et Messieurs,*

Nous nous réunissons aujourd'hui pour le premier conseil d'administration de l'année scolaire 2021-2022, alors que nous entamons la 3^e année scolaire consécutive marquée par la Covid-19. L'ensemble de la communauté éducative doit œuvrer pour que nos enfants pâtissent le moins possible de cette épidémie inédite.

D'un continent à l'autre, d'un pays à un autre, il a fallu s'adapter à la situation sanitaire. La pandémie a fait subir aux systèmes éducatifs un choc sans précédents dans l'histoire, bouleversant ainsi la vie de tout l'écosystème scolaire sur tous les continents.

Pour éviter que la crise éducative ne dégénère en catastrophe pour toute une génération, tous les acteurs concernés doivent agir ensemble au plus vite. En effet, la conférence mondiale pour l'éducation du 10 novembre 2021 tenue au siège de l'UNESCO à Paris a plaidé pour que l'éducation soit considérée comme une priorité et un investissement d'avenir. Rappelons-le, l'éducation n'est pas seulement un droit humain fondamental, c'est un droit dont la réalisation influe directement sur l'exercice de tous les autres droits.

La FCPE le rappelle, la priorité doit être l'accueil des élèves au sein des établissements dans des conditions sanitaires, psychologiques et pédagogiques satisfaisantes.

Si malheureusement la situation épidémique ne le permettait pas, les efforts seront à poursuivre en matière de réduction de la fracture numérique afin que chaque élève puisse bénéficier d'une continuité pédagogique effective à distance.

Cette crise sanitaire montre, combien la coéducation est nécessaire pour faire vivre le réseau de l'enseignement français à l'étranger. Elle nous a permis d'apprendre à apprendre en temps de Covid-19, mais surtout de repenser l'école de demain, celle post Covid-19 à co-construire avec toute la communauté scolaire !

En effet, cette rentrée n'épargnera pas le débat sur la stratégie de l'agence, sur les équilibres budgétaires et sur le modèle de l'éducation française à l'étranger.

Rappelons-le, l'existence des établissements français à l'étranger repose en grande partie sur les familles qui font le choix du système éducatif français et de ses valeurs cardinales. Cependant le réseau français ne parvient plus à répondre à une demande croissante, en particulier dans les pays où une classe moyenne émerge, soucieuse de la réussite scolaire et universitaire de ses enfants.

Les défis à relever par notre réseau sont nombreux. Tout d'abord, gardons en tête que de nombreuses familles françaises établies hors de France scolarisent leurs enfants hors réseau et que les effectifs d'élèves français scolarisés dans le réseau ont diminué de 4,9 % pour l'année scolaire 2020-2021. Certes, cette baisse a été quasiment compensée par la hausse des effectifs d'élèves étrangers nationaux de + 4 % et des effets des dernières homologations.

L'érosion des effectifs d'élèves français appelle cependant à la vigilance, elle n'est peut-être pas uniquement conjoncturelle en raison de la crise sanitaire et à la diminution d'expatriation des entreprises françaises. Des causes structurelles telles que l'augmentation du montant des frais de scolarité sont aussi à l'œuvre. Nous l'avons déjà évoqué à plusieurs occasions devant cette assemblée et à la commission nationale des bourses. Sur le plan économique, les difficultés conjoncturelles s'ajoutent aux difficultés structurelles préexistantes.

Il est évident Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, que les familles ne pourront pas indéfiniment compenser les baisses de dotations de l'État en payant des frais de scolarité plus élevés d'une année à l'autre. Les frais de scolarité ne doivent pas être l'unique variable d'ajustement du modèle économique de la tutelle.

Les aides exceptionnelles consenties par l'État sur les bourses des élèves français et les aides diverses aux établissements et aux familles étrangères en contexte de crise sanitaire n'auront que des effets de court terme.

En effet, nombreuses familles du réseau sont encore impactées lourdement par les effets de la crise ; en dehors des caisses de solidarité abondées par la générosité et la solidarité des familles, comment la tutelle envisage d'accompagner ces familles ?

Monsieur le Président, conformément au principe d'égalité républicaine, la FCPE demande, dans un souci de transparence, que soit rendu public le détail de toutes les aides financières attribuées aux établissements en gestion directe ainsi qu'à ceux qui sont conventionnés et partenaires.

La pérennité du réseau de l'AEFE est menacée. La conséquence directe des problèmes de financement de notre réseau est la diminution progressive de son rayonnement et de son attractivité. Il est donc urgent de pérenniser sa gouvernance économique. A titre d'exemple pour ne citer que le cas du Maroc, dans plusieurs établissements, des projets immobiliers sont actuellement gelés au stade initial ou aux dernières phases ; alors qu'ils devaient permettre de remplacer des locaux vétustes ainsi que de répondre à la demande des familles attachées aux valeurs véhiculées dans les établissements EGD du réseau.

Sans le soutien financier de l'agence à ces établissements, il sera inacceptable d'imposer les coûts de ces travaux sur les factures des frais de scolarité des années à venir !

A la FCPE, nous estimons qu'il est nécessaire que l'État français prenne sa juste part de ces investissements immobiliers sur les infrastructures qui lui appartiennent ou qui lui sont données en concession. D'autant plus que ces projets de rénovation et de restructuration contribueront certainement à l'attractivité de nouveau public et ainsi anticiper une éventuelle concurrence éducative !!!

Dans le contexte préoccupant que nous venons de décrire, le Président de la République maintient son projet de doublement du nombre d'élèves dans l'enseignement sur programme français à l'étranger d'ici 2030 et doublement du nombre de filières bilingues francophones LabelFrancEducation. Or, les moyens financiers et humains pour y parvenir ne sont toujours pas au rendez-vous.

Aucune expansion du réseau n'est envisageable sans capacité à financer la création de nouvelles écoles et le développement immobilier des établissements. Les outils de financement et de garantie des opérations immobilières devront être consolidés. Les attentes à l'égard des porteurs de projets devront être définies.

A l'heure actuelle, il est inquiétant de voir que la stratégie suivie repose quasi exclusivement sur le développement des établissements partenaires.

Si l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est garante de la qualité de l'enseignement dispensé et de son universalité dans les établissements de son réseau, les critères d'homologation ont cependant été simplifiés. De plus, il n'y a pas d'affectation systématique de personnels titulaires de l'Éducation nationale dans les établissements partenaires.

Au vu de tous ces éléments, la FCPE appelle à la vigilance concernant une possible dégradation de la qualité de l'enseignement dispensé et les valeurs cardinales que prônent le système éducatif français et le modèle à l'éducation à la française.

Ceci irait à l'encontre de la double mission de l'enseignement français à l'étranger, à savoir, offrir un enseignement français de qualité et favoriser le rayonnement linguistique, culturel et diplomatique de la France.

Pour la FCPE, il convient de conforter les établissements en gestion directe considérés comme colonne vertébrale du réseau avant la mise en place d'un réseau plus large, intégrant des écoles bilingues et des écoles nationales ayant fait le choix de l'enseignement français.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr

1, allée Baco 911 21509 | 44000 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

En effet, nous rappelons que les établissements partenaires sont quant à eux gérés par des organismes de droit privé. Certains investisseurs considèrent l'éducation comme un marché local où différents systèmes éducatifs sont en concurrence. Ces pas en avant vers la privatisation de l'éducation vont à l'encontre des valeurs portées par la FCPE. C'est pourquoi, nous considérons que le développement du réseau de l'AEFE doit d'abord reposer sur la consolidation de l'existant, c'est à dire en privilégiant le modèle des établissements en gestion directe et en préservant principalement le statut de tous les établissements EGD existant.

Certes dans certains établissements EGD, des stratégies de développement ont été projetées pour l'ouverture des petites divisions ou d'autres niveaux pour élargir l'assiette pédagogique, augmenter les effectifs et ainsi anticiper une petite santé financière. Mais, devant le plan de développement qui s'esquisse et dont tous les indicateurs convergent vers une large ouverture sur d'autres opérateurs et partenaires ; l'inquiétude des familles des établissements EGD atteint son maximum face à cette marchandisation de l'éducation et du réseau de l'enseignement français à l'étranger !!

Il est de la responsabilité de l'État de prendre toutes les mesures nécessaires à la pérennisation du réseau de l'AEFE. Un plan stratégique pluriannuel, des moyens humains et financiers adaptés, ainsi qu'une nouvelle gouvernance doivent être déployés.

Nous, parents d'élèves du réseau, sommes volontaires pour contribuer aux côtés de tous les membres de la communauté éducative, à relever ce défi.

Mobilisons-nous pour assurer un avenir au réseau de l'AEFE qui soit à la hauteur de ses promesses et aux attentes des familles qui ont largement contribué à sa résilience et son développement !

Je vous remercie pour votre attention. »

M. BUR donne lecture de la déclaration suivante, au nom de la Mif :

*« Monsieur le président,
Monsieur le directeur de l'AEFE,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'administration,
Chers collègues,*

Je tiens au nom de la Mission laïque française à saluer la collaboration continue que nous entretenons avec l'opérateur public, l'AEFE. La Mif est le partenaire historique de l'Etat, un acteur associatif, le seul hors de France reconnu d'utilité publique, pleinement engagé au sein du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Nous voulons rester fidèles aux orientations stratégiques des deux ministères des affaires étrangères et de l'Éducation nationale avec lesquels nous sommes conventionnés. La Mif ainsi prend toute sa part dans le développement actuel de l'EFE impulsé par le président de la République en 2018. Cette volonté d'engagement et de responsabilité au sein du réseau de l'EFE va se traduire prochainement par la signature d'un nouvel accord-cadre avec l'AEFE. Il témoignera aussi de la qualité de nos relations avec l'État, à travers l'AEFE. Tout l'intérêt d'un opérateur associatif est de savoir s'engager en complémentarité de l'action de l'opérateur public. C'est notre ligne de conduite. Dans le développement de l'EFE comme dans la conception de notre offre de formation.

Je tiens à remercier l'État qui via l'AEFE a apporté une aide déterminante sur l'ensemble du réseau du Liban et en particulier pour les établissements de la Mif conventionnés avec l'AEFE. La situation de crise majeure que traverse le Liban, premier réseau de l'enseignement français homologué, a placé tous les établissements de la Mif en situation de grande fragilité. Cette attention particulière de la France pour aider le patrimoine éducatif français présent au Liban permet aujourd'hui de garder les établissements ouverts. Et même si la crise n'est pas terminée, ce soutien permanent de l'AEFE est primordial.

Un autre pays traverse une crise majeure : l'Éthiopie. Le lycée Mif Guebré-Mariam à Addis Abeba est suivi au plus près par tous les acteurs. Il associe étroitement le poste diplomatique, les autorités françaises, éthiopiennes, la Mif et l'AEFE dans les décisions à prendre.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. 33 (0)1 53 69 30 00 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. 33 (0)2 51 77 20 03 | www.aefe.fr

Au vu de l'évolution sécuritaire, tous les personnels français ont pu bénéficier d'une aide au retour en France. Si les personnels français ont pu dans leur globalité être pris en charge par l'AEFE, la Mif a pris en charge le retour dans leurs pays des personnels essentiellement issus de l'Afrique francophone. Là encore c'est la solidarité et la réactivité qui ont aidé à prendre ces décisions pour préserver la sécurité des personnels.

De manière générale, je remercie la direction de l'AEFE pour son dialogue continu et sa recherche de solutions aux différentes situations qui associe la Mif et l'AEFE. »

I. Point Introductif d'actualité

M. FOUCHER donne lecture des propos suivants :

« Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Je voudrais profiter de cette introduction pour vous donner quelques éléments sur l'autre mission qui m'a été confiée depuis mon retour du Liban qui concerne l'influence et le rayonnement de la France dans le monde arabo-musulman. Je vous en parle parce qu'elle concerne pour une partie le réseau et que je viens de remettre mes conclusions au Ministre que j'ai également présentée au Premier ministre. Par cette mission il m'avait été demandé de construire une stratégie à destination de nos postes à l'étranger, nos 163 ambassades, 120 instituts français, nos 27 IFRE, et 545 lycées dans le but de mieux expliquer les enjeux du débat qui a animé et continue d'animer d'ailleurs, la scène nationale française autour de la question du séparatisme qui faisait suite au discours des Mureaux du 2 octobre, à l'assassinat tragique du professeur Samuel Paty et au projet de loi sur les principes et les valeurs qui fondent la République qui a été présenté au CM le 9 décembre dernier pour être finalement adopté par le Parlement le 24 août.

Il s'agissait de définir un "agenda positif" à destination de ceux qui à l'étranger se posaient des questions sur le sens qu'ils devaient donner à ce débat sur la religion, l'islam en particulier, afin d'en rappeler les termes (qui est la lutte contre le terrorisme et les sphères connexes qui y conduisent sur notre territoire) et de nous mettre en position d'expliquer et de montrer que la politique française n'est nullement dirigée contre une religion ou une minorité, que nous restons une terre de liberté et de tolérance. Cette stratégie s'articule autour de cinq piliers 1) La Diplomatie publique qui nécessite un dialogue structuré avec les religions partout où c'est possible et un contact avec tous les publics ; 2) L'enseignement de l'arabe dans le cadre scolaire 3) la création d'un Institut d'islamologie ; 4) La culture et l'influence au travers de nos médias à l'étrangers, de nos musées et d'une politique de traduction qui nous permettent de faire lire dans d'autres langues nos travaux scientifiques pertinents et enfin 5) La jeunesse afin d'identifier et de former les jeunes leaders d'aujourd'hui qui seront à n'en pas douter nos relais de demain.

Je ne vais pas détailler chaque point de ce programme mais simplement mettre en valeur un certain nombre d'aspects qui concernent l'AEFE, des aspects qui ne sont pas tous finalisés d'ailleurs mais qui le seront bientôt tant la poussée pour aller vite est forte et constante.

- 1) La diplomatie publique qui vise à expliquer notre modèle laïc ne concerne pas seulement nos ambassadeurs. Elles concernent tous les agents d'encadrements qui recevront une formation adéquat. Nous avons commencé par les proviseurs/proviseurs adjoints en partance au mois de juillet. Un réseau de référents laïcité sera mis en place dans les semaines à venir pour faire remonter les interrogations et les problèmes qui pourraient surgir. La toile n'est pas encore définie mais chacun y sera relié d'une manière ou d'une autre. Il y a un référent ministériel au Quai. Il sera secondé par des référents de proximité, les n°2 des ambassades qui sont aussi les officiers de sécurité. Nous avons fait des propositions pour couvrir le réseau de l'AEFE à la fois sous l'aspect sécuritaire mais aussi pédagogique.*

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. 01 53 69 30 00 | www.aefe.fr
1, allée Bado EP 21500 | 44015 Nantes | Tél. 02 51 77 29 00 | www.aefe.fr

- 2) *Les instituts français doivent organiser quand c'est utile et opportun des débats sur les questions touchant à la laïcité au sens large. Cela peut concerner les publics scolaires. Mais les publics scolaires seront touchés par tous les exercices similaires avec leurs professeurs avec les contenus qui sont mis en ligne par la DEGESCO que je salue au passage pour le travail déjà accompli dans ce domaine. Un prix de la laïcité est instauré pour le 9 décembre et les établissements pourront y prendre part. la politique patrimoniale que nous souhaitons promouvoir devrait permettre la circulation d'expositions digitalisées susceptible d'être installées dans les établissements sur le modèle des 18 expositions immersives qui viennent d'être lancées la semaine dernière en France.*
- 3) *Sur la langue arabe proprement dite, le réseau peut s'enorgueillir de disposer de 150 000 apprenants dans 151 lycées, soit dix fois plus que le nombre d'apprenants en France, Mayotte compris. Nous avons l'intention de développer le nombre de SI fonctionnelles en les passant de 65 à 80 en deux ans et d'assouplir les cursus pour générer plus d'apprenants là où la demande existe. Nous réfléchissons à la façon dont le CEA au Maroc pourrait devenir le point d'appui de ce développement.*

Il s'agit d'une stratégie qui va se déployer dans le temps afin que nos réseaux se l'approprient complètement. Beaucoup est en fait déjà fait. Mais trop souvent nous n'osons pas mettre en valeur la formidable ouverture qui est la nôtre et nous finissons par prêter le flanc à des critiques, par force de pays musulmans d'ailleurs, plus souvent et plus fortement par les pays Anglo-Saxons qui analysent nos débats au travers de leurs propres grilles minoritaristes.

Il faut pouvoir mieux se défendre et aussi contrer ceux qui utilisent l'actualité française pour nous critiquer à des fins purement politiques. Il s'agit enfin et surtout de consolider cette éducation de tolérance qui est la nôtre, plurilingue et pluridisciplinaire, et que portent nos professeurs dont le rôle est tout à fait essentiel pour la transmission des valeurs aux générations suivantes.

Merci à vous. »

M. PEYRAUD souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs titulaires et suppléants.

Lors du conseil d'administration (CA) de juin dernier, il a été indiqué que le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2021-2023 de l'AEFE faisait l'objet de derniers échanges entre le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'économie, des finances et de la relance. Ce COM est aujourd'hui finalisé et a été transmis au Secrétariat général du gouvernement qui l'a communiqué aux assemblées parlementaires. Ces dernières ont désormais 6 semaines pour rendre leur avis. A l'issue de cette période, les dispositions nécessaires seront prises pour soumettre le COM au conseil d'administration (CA) dans les meilleurs délais. Un CA extraordinaire sera donc réuni aux alentours de janvier 2022.

La rédaction du COM a commencé il y a maintenant deux ans et demi. Un premier projet a fait l'objet d'un échange avec les membres du CA en décembre 2019. La crise sanitaire a contraint à différer l'adoption de ce premier projet et à le reprendre à la lumière des enseignements de la crise, mais également en tenant compte des premières étapes de la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger (EFE).

La crise sanitaire a constitué un moment charnière pour le réseau d'EFE. Elle a montré la solidité du réseau. Elle a permis également de mettre en évidence des besoins nouveaux et d'accélérer des dynamiques en cours. Le texte du COM a donc été enrichi des leçons de cette expérience.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | T (+33) 1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes cedex 03 | T (+33) 2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

- La crise a fait apparaître l'enjeu du numérique dans toutes ses dimensions (pédagogie, formation, équipement matériel, communication à l'intérieur du réseau). Les objectifs qui concernent la stratégie numérique ont été renforcés.
- La crise a montré également l'importance de la formation des personnels du réseau. Entre mars et juin 2020, plus de 90 000 actions de formation ont été proposées pour accompagner les personnels. C'est absolument remarquable. Même si les formations en présentiel demeurent la règle, la crise a montré que ces dispositifs pouvaient être complétés par des modules à distance.
- Qu'il s'agisse de la mise en œuvre du plan de soutien ou du cadrage de l'enseignement à distance, la crise sanitaire a mis en lumière le rôle central de l'AEFE comme ensemble du réseau d'EFE. L'opérateur public a pleinement joué son rôle de garant de la dimension partenariale et de la mise en réseau de tous les acteurs de l'EFE.
- Enfin, la crise a été l'occasion d'approfondir la réflexion sur les moyens de l'AEFE. Le COM 2021-2023 pose les bases d'une trajectoire budgétaire qui garantit le retour à l'équilibre en s'appuyant sur des financements publics stabilisés et sur l'accroissement des ressources propres de l'opérateur. Les échanges avec la Direction du Budget (DB) ont également permis d'établir une feuille de route pour la mise en place d'un nouveau dispositif de financement des investissements immobiliers des établissements en gestion directe (EGD).

Le COM 2021-2023 comporte en outre des objectifs d'inclusion scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers notamment sur les questions de formation des personnels, d'aménagement des locaux, mais également d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

D'ores et déjà, depuis la rentrée 2021, la prise en charge d'un accompagnant à la scolarité d'un élève en situation de handicap (ASESH) a été étendue à tous les élèves en situation de handicap de nationalité française scolarisés dans un établissement du réseau de l'AEFE, sans conditions de ressources.

Lors du dernier CA, les administrateurs ont été informés du fait que les établissements conventionnés et partenaires avaient désormais la possibilité de solliciter la garantie de l'État pour leurs emprunts immobiliers dans le cadre du nouveau dispositif mis en place par l'article 198 de la loi de finances pour l'année 2021.

Des échanges entre services ont été engagés pour mettre en place la commission interministérielle chargée de rendre un avis sur les dossiers de demande de garantie et de fixer leur taux de rémunération. La Direction générale du Trésor pilote les travaux et assurera le secrétariat de cette commission interministérielle composée de représentants du ministère de l'économie, du budget, des affaires étrangères et de l'éducation sous la présidence d'une personnalité qualifiée. À ce stade, seul le dossier du lycée Anatole France d'Erevan est remonté vers l'AEFE.

La première réunion de la commission interministérielle d'octroi devrait se tenir au début de l'année 2022 pour adopter son règlement intérieur, valider la méthodologie permettant de déterminer le taux de commission variable de la garantie, et examiner le dossier de demande de garantie déposé par le lycée d'Erevan.

Concernant le contrôle des comptes de l'AEFE pour la période 2016-2020, l'Agence a reçu le relevé d'observations provisoires (ROP) qui constitue un pré-rapport. La procédure ne permet pas de communiquer en l'état ces observations. Une fois le rapport définitif rendu public, un échange sur les recommandations formulées par la Cour des comptes pourra avoir lieu en CA.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

En outre, le dynamisme de la coopération éducative se confirme, puisque l'objectif d'atteindre 500 filières bilingues labellisées LabelFrancEducation en 2022, fixé par le Président de la République en 2018, est d'ores et déjà atteint. À la rentrée 2021, 523 établissements labellisés LabelFrancEducation étaient ainsi répartis dans 62 pays. Cette croissance illustre la vitalité de ce label créé en 2012 par le MAE, et dont le suivi administratif a été confié à l'AEFE. Le Département, en lien avec l'Agence, souhaite maintenant consolider ce réseau et renforcer la qualité de l'offre pédagogique à destination des établissements labellisés.

Dans cette perspective, le développement des partenariats avec les opérateurs du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), comme Canopé ou France Education International, sera poursuivi. Il est question à la fois d'enrichir les ressources mises à disposition des établissements LabelFrancEducation et de développer l'offre de formation au bénéfice des enseignants.

Enfin, le Département est particulièrement attentif au réseau des associations Français langue maternelle (FLAM). Celui-ci compte 173 associations réparties dans 39 pays et accueille environ 14 000 enfants français et francophones. L'enveloppe annuelle de subventions au titre de l'année 2021 a été augmentée de 20 %, pour atteindre un total de 300 000 euros. Le MEAE, par la voix du Secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne, a annoncé que l'enveloppe annuelle dédiée aux associations FLAM serait portée à 1 million d'euros à partir de 2022.

En conclusion, on peut se réjouir du fait que le réseau d'EFE tourne progressivement la page de la crise sanitaire. La très bonne résistance du réseau est à saluer.

Le plan de soutien a joué son rôle de sauvegarde du réseau. Nous restons néanmoins vigilants.

La crise que traverse le réseau libanais, ou encore les difficultés rencontrées par certains établissements doivent nous inviter à faire preuve de prudence et à rester mobilisés.

Mme CONWAY MOURET félicite le Président pour ces propositions. La nomination d'un référent laïcité est très importante. Alors que le développement de l'EFE est exponentiel – notamment au travers des partenariats privés – l'enseignement du français et des valeurs républicaines est primordial.

Concernant le COM, les moyens semblent toujours faire défaut. Ce ministère procède à des économies, alors que la résilience humaine doit être soutenue par des moyens. A titre d'exemple, le soutien à l'immobilier est essentiel.

Le LabelFrancEducation a par ailleurs besoin d'être soutenu. Il fait partie de la diversification, au même titre que le programme FLAM. Concernant ce programme, il serait intéressant de savoir si une étude de marché a été menée en amont du triplement de son budget.

Enfin, l'école inclusive représente une avancée majeure.

M. PETIT estime que le budget ne correspond pas à une baisse.

M. BROCHET salue à son tour les nouveaux administrateurs. Il convient en outre de noter les meilleures conditions dans lesquelles s'est déroulée cette rentrée. 90 % des établissements du réseau fonctionnent ainsi en présentiel, contre 50 % à la rentrée précédente. Par ailleurs, tous les établissements ont été préservés, et aucun n'a fait faillite.

Cette nouvelle atmosphère se traduit en matière d'effectifs. 376 000 élèves sont ainsi scolarisés, soit une augmentation de 8 000 élèves par rapport à l'année dernière, ne correspondant pas uniquement aux extensions et nouvelles homologations. En effet, 5 000 élèves supplémentaires sont comptabilisés dans les établissements existants.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : +33 (0)1 53 60 20 20 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : +33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

3 zones présentent cependant des difficultés : l'Asie enregistre une baisse d'effectifs de 2,5 %, l'Amérique latine du rythme Sud une baisse de 1,8 % et le Liban une baisse de 1,7 %.

3 zones se caractérisent quant à elle par une « convalescence active ». L'Europe enregistre une hausse d'1 % de ses effectifs environ. L'Amérique latine du rythme Nord enregistre une certaine croissance. Enfin, l'Amérique du Nord connaît une hausse de ses effectifs de 5,1 %.

Les principales zones de croissance sont tout d'abord représentées par l'Afrique subsaharienne (+ 8,5 %). Il convient de noter que l'Afrique anglophone enregistre une hausse de 7,5 % de ses effectifs. Au Moyen-Orient, la croissance est de 4,3 %. Enfin, l'océan Indien enregistre une hausse de 4 % et le Maghreb une hausse de 3,7 %.

Les maternelles constituent en outre un point d'attention majeur, en dépit d'une amélioration cette année (+ 1,4 % des effectifs et augmentation des élèves français de 0,2 %). Il convient d'espérer que l'amélioration de la situation sanitaire permettra notamment l'évolution des règles dans certains grands groupes.

Les effectifs du secondaire sont par ailleurs en croissance, au-delà de la montée mécanique des cohortes : 3,6 % de hausse, 3,2 % pour les élèves nationaux et 5,3 % pour les étrangers tiers. L'année se caractérise donc par une convalescence qui requiert une grande attention. Des signaux inquiétants comme la fermeture de l'école primaire de Montréal apparaissent par exemple. Tout le travail réalisé permet cependant de s'adapter rapidement. Il convient à ce titre de saluer l'engagement des équipes d'enseignants, ainsi que celui des personnels administratifs et de direction.

Concernant les examens, l'année précédente s'est terminée par l'organisation des examens partout. Le baccalauréat a enregistré 99,29 % de réussite. Concernant Hô Chi Minh-Ville, les épreuves ont pu être organisées le 16 novembre dernier.

L'accès à l'enseignement supérieur est par ailleurs en croissance. La procédure Parcoursup regroupe désormais la quasi intégralité de l'offre de formation de l'enseignement supérieur français (ESF). 10 026 élèves de l'EFE ont accepté une admission dans l'ESF. Le taux d'attractivité est cette année de 52,5 %, soit 612 élèves supplémentaires (60 % des élèves français et 49 % des élèves étrangers choisissent l'ESF).

Concernant la filière de Sciences Po, il a été constaté une diminution des élèves admis issus de l'EFE. La situation est étudiée afin que les difficultés causées par Parcoursup soient levées le mieux possible.

Concernant l'organisation des examens 2022, le risque serait de se trouver en décalage complet par rapport à la situation française. Il a donc été convenu avec le DGESCO que la situation devait être suivie de près.

Les centres d'examen ouverts à l'étranger sont répartis en 2 groupes calendaires : les pays rattachés au groupe 1 composent sur les sujets de la France, et les pays rattachés au groupe 2 sont concernés par des dates d'épreuves fixées par l'académie de rattachement, en fonction des propositions émises par les ambassades.

En outre, l'organisation des commémorations en hommage à Samuel Paty a bien été assurée dans l'ensemble du réseau.

Cet hommage important a permis un travail de fond en matière de pédagogie, tout en garantissant la sécurité de tous les établissements, de toutes les personnes et de tous les élèves.

Par ailleurs, à ce jour, la situation sécuritaire en Haïti demeure difficile. Plusieurs réunions interservices ont été tenues. L'établissement n'a pu ouvrir ses portes en présentiel au 1^{er} septembre. Un audit de sécurité a été organisé. Pour l'instant, le statu quo prévaut. L'enseignement demeure donc dispensé à distance.

En Éthiopie, la situation est également suivie de près. Suite à la décision du MEAE, une cellule de crise a été mise en place à l'Agence pour accompagner le rapatriement des personnels et de leur famille. L'établissement ayant fermé ses portes mardi doit reprendre son fonctionnement à distance demain.

En ce qui concerne le Liban, un déplacement le 26 octobre dernier a permis la visite de plusieurs établissements et la rencontre de nombreux acteurs impliqués. Le contexte est catastrophique. En cette rentrée, 1 440 élèves de moins sont enregistrés dans le réseau. Certains sont partis à l'étranger et se retrouvent dans d'autres établissements de l'AEFE. Le départ des enseignants libanais est encore plus grave, car il affaiblit profondément les établissements. 400 nouveaux enseignants ont été embauchés en cette rentrée pour compenser ces départs. L'engagement de l'Agence demeure total. L'année prochaine, 10 millions d'euros du budget seront consacrés à cette aide. Une aide spécifique sera de surcroît dédiée aux établissements conventionnés.

En Grèce, les enseignants sont toujours concernés par les mesures fiscales et les redressements fiscaux. L'avenir même du lycée est remis en cause par les demandes de retour de personnels, y compris de direction. La semaine dernière, le Ministre a souhaité porter au plus haut niveau cette question, en remettant au Premier ministre un courrier de son homologue sur le sujet. Celui-ci a indiqué qu'il mettrait fin à cette situation dans les plus brefs délais. Des questions fiscales identiques se posent par ailleurs dans d'autres pays d'Europe.

Le plan de développement porte en outre sur la mise en place du réseau Intranet, la relance de l'activité du réseau, ou encore les efforts relatifs à la communication de l'EFE. Les Instituts régionaux de formation (IRF) permettent d'assurer la meilleure formation possible pour les enseignants du réseau. Depuis le 1^{er} septembre dernier, un plan de professionnalisation de 3 ans pour tout recruté local du réseau permet à tout personnel de monter en compétences. Les IRF seront mis en place au 1^{er} janvier 2022. Ils ne prendront pas encore la forme d'EGD pour la formation, car le code de l'Éducation doit d'abord être modifié pour cela. Les conseils pédagogiques et scientifiques (CPS) interviendront pour renforcer la qualité et la quantité de la formation. En septembre prochain, l'instance administrative et financière sera créée. Des représentants des personnels enseignants et non enseignants, et des parents, seront intégrés au pilotage de ces IRF, au-delà des experts et des représentants des établissements.

Enfin, le guide de déontologie sera transmis aux uns et aux autres. La négociation de l'accord-cadre entre l'Agence et la Mlf est par ailleurs en cours de finalisation. La convention doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

Mme GRAFTO fait savoir qu'afin de pallier l'impossibilité de se déplacer dans certaines zones en 2020 et 2021, le MEN, en accord avec le MEAE, a prolongé la campagne d'homologation. Une seconde CIH sera donc tenue le 2 décembre prochain et son effet sera rétroactif au 1^{er} septembre. Toutes les missions, sauf une, ont pu être effectuées in situ.

Parmi les dossiers concernant 34 établissements se trouvent 11 dossiers de première demandes, 14 dossiers de demande d'extension et 9 dossiers de suivi. 1 établissement se trouve en année probatoire, 3 sont en renouvellement d'homologation et 5 en situation de suivi.

L'étude des dossiers témoigne de la poursuite de la dynamique de l'EFE. Le rôle de la formation et l'importance du plan de soutien pour les établissements, ainsi que le rôle déterminant des postes diplomatiques dans la régulation de l'offre sont par ailleurs à souligner.

Concernant les enseignements internationaux, la commission d'ouverture et de fermeture s'est réunie le 17 novembre dernier. Sur 32 dossiers déposés, 2 ont reçu un avis défavorable. 30 nouvelles sections internationales ouvriront donc dans le réseau à la rentrée 2022.

Le Ministère met par ailleurs en place une évolution de l'OIB en baccalauréat français international (BFI) dans le cadre de la réforme. Ce parcours ne comportera aucune modification du cours préparatoire à la classe de seconde. Les classes de première et de terminale verront quant à elle naître le BFI à la place de l'OIB dès la rentrée scolaire 2022 pour les classes de première, et en 2023 pour les classes de terminale. Une première session d'examens interviendra en 2024. Il sera désormais possible d'offrir des parcours bilingues, trilingues et quadrilingues. Le BFI est caractérisé par le nouvel enseignement « Connaissance du monde » décliné pour chaque langue avec le pays partenaire. Le cycle terminal BFI peut être mise en place hors processus de section internationale en amont.

Enfin, le travail de négociation avec les partenaires des 17 sections internationales progresse. La renégociation avec le partenaire marocain a été la première à aboutir. Une plaquette de présentation du BFI a été diffusée par voie diplomatique dans l'ensemble du réseau et sera mise en ligne. Elle est en cours de traduction dans 9 langues.

M. FOUCHER indique que Madame PIRON a rejoint la séance. Tous les administrateurs sont donc présents.

M. PETIT considère qu'il n'est pas question d'homologation au rabais. De même, il n'y a pas de baisse des moyens publics. En outre, les EGD représentent depuis 40 ans une minorité. Le réseau s'est en effet construit sur des initiatives locales. Il est donc logique que la construction de l'AEFE ait respecté cet équilibre il y a 30 ans.

Par ailleurs, la stabilisation des effectifs en Europe se caractérise par une différence des statuts. Certaines zones devraient donc être analysées par rapport au statut des établissements.

Concernant le statut des personnels, il convient d'alerter les membres du conseil d'administration que la coopération éducative représente souvent la clef de la question. Quand la coopération avec l'État local est moindre, son administration est considérée de manière plus tatillonne. La seule défense du statut des personnels ne suffira donc pas, et les lycées devront être mieux intégrés auprès des administrations locales.

Concernant Parcoursup, le problème des nationaux français souhaitant revenir en France après avoir fréquenté des établissements hors réseau reste à régler. L'administration de Parcoursup explique que, pour que les parcours soient valorisés, l'utilisateur des campus français doit être mieux informé.

Enfin, Monsieur PETIT sera rapporteur du COM pour l'assemblée et sera attentif à ce que ce COM réponde d'une logique correspondant à celle des 10 ans qui viennent.

M. NORMANT remarque que l'effort budgétaire produit en direction des FLAM provient de l'Agence et non de l'État. Or, ces FLAM font partie intégrante de l'EFE. Le dispositif d'accompagnement devra donc être revu, car il n'est pas satisfaisant à ce jour.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél : 01 57 00 53 69 36 00 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél : 02 51 77 28 03 | www.aefe.fr

Concernant le nouveau dispositif de financement des EGD, l'AEFE réunira un GT d'ici la fin de l'année. Il convient d'espérer qu'il fera preuve de créativité et que le ministère des comptes publics fera preuve d'ouverture d'esprit. Constituer un simple fond mutualisé ne sera sans doute pas suffisant. Les établissements devraient ainsi pouvoir recourir à l'emprunt.

Mme CANOVA indique que la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty n'est pas mentionnée sur le site de l'AEFE. En outre, les remontées des établissements n'ont globalement pas fait état de la mise en place d'un dispositif appuyé.

Concernant le COM, le Sgen-CFDT renouvelle le souhait d'être concerté pour échanger sur sa version finale avant la présentation en CA extraordinaire.

Mme CONWAY MOURET confirme que les EGD sont minoritaires. Ils représentent toutefois une pierre angulaire du dispositif. Les établissements privés doivent donc être développés, et les valeurs transmises par la langue française doivent perdurer.

II. Compte-rendu de la séance du 24 juin 2021

M. PETIT souhaite s'abstenir.

Le compte rendu de la séance du 24 juin 2021 est approuvé à la majorité des 27 administrateurs avec 1 abstention.

III. Bilan plan d'urgence

M. CAZES rappelle que ce plan comportait 3 volets.

Le premier volet portait sur le soutien aux familles françaises. Des moyens exceptionnels ont ainsi été débloqués (50 millions d'euros en loi de finance rectificative, dont 41,7 millions d'euros versés à l'Agence en 2020), permettant d'accorder dès l'été 2020 des bourses supplémentaires aux familles en difficulté et des recours gracieux pour les familles déjà boursières (1,5 million d'euros). Le 2^e axe d'intervention a concerné le montant des enveloppes globales de bourse, dès la campagne 2020-2021.

Ces moyens permettent de continuer à accompagner les familles : les enveloppes de bourse pour 2021-2022 ont ainsi été augmentées de manière significative. La commission nationale des bourses se tiendra par ailleurs le 21 décembre. Ces moyens exceptionnels ne se traduisent pas toujours par des décaissements supplémentaires de crédits, car la situation de crise a suspendu certaines activités dans les établissements. Ces moyens non consommés ont donc constitué des réserves pour les établissements.

Le deuxième volet portait sur le soutien aux familles étrangères. 17,15 millions d'euros ont été utilisés jusqu'à présent, selon 2 phases. La 1^{re} a été mise en place dès l'été 2020 et a concerné un montant de 13,4 millions d'euros pour aider plus de 18 000 élèves dans 250 établissements différents. Le montant moyen de l'aide apportée à ce titre était de 133 euros. La 2^e phase a représenté 3,7 millions d'euros pour 5 600 élèves, pour un montant moyen de 663 euros, sur 214 établissements différents.

Le troisième volet portait sur le soutien aux établissements. Le 1^{er} dispositif est intervenu à la fin de l'été 2020 pour les établissements de Beyrouth (6,9 millions d'euros). Le 2^e a concerné les établissements conventionnés de la Mif au Liban et en Éthiopie, sous forme d'annulation de PRR. 4,9 millions d'euros ont été engagés en 2020.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 57 00 30 00 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 2150B | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

Le 3^e a été mis en œuvre à l'automne 2020 autour de 5 axes différents (numérique, sanitaire, accompagnement des élèves en difficulté, formation et relance). 988 projets ont été soutenus. 361 établissements ont reçu une aide, pour 17,8 millions d'euros versés aux établissements concernés.

Plus récemment, une aide a été apportée aux établissements ayant dû engager des dépenses en vue de tests sanitaires imposés par les autorités locales. Seuls 11 établissements l'ont sollicitée, pour 90 000 euros.

De plus, la mise en place de conventionnements temporaires a permis à 7 établissements, dont 4 au Liban, de bénéficier de 533 000 euros d'aides jusqu'ici.

Enfin, sur les 50 millions d'euros votés afin de permettre à l'AEFE d'apporter une aide en trésorerie aux établissements grâce à des avances de l'AFT, l'Agence a mobilisé 20 millions d'euros. Cette avance a permis d'accorder avances de trésorerie d'un an à des établissements partenaires ou conventionnés mais également des délais de paiement aux établissements conventionnés (37 établissements en ont bénéficié en 2020, contre 17 cette année)

Les avances de trésorerie ouvertes en 2020 l'étaient pour une durée d'1 an. 41 établissements ont obtenu une telle avance, 2 y ont finalement renoncé et 5,3 millions d'euros ont été versés dans ce cadre.

Le montant total des aides en trésorerie attribuées se porte à un peu moins de 40 millions d'euros sur 2 ans (2020-2021). A ce jour, 30 établissements sont cependant en difficulté pour rembourser l'avance dont ils ont bénéficié à l'échéance.

IV. Plan d'urgence phase 4 – aides spécifiques au Liban

M. CAZES explique qu'alors que l'enveloppe pour l'aide aux familles étrangères comportait 50 millions d'euros, 47,5 millions d'euros ont été dépensés. Un reliquat reste donc disponible. La situation au Liban étant difficile, il est proposé d'autoriser le Directeur à mettre en place un volet complémentaire pour le Liban. Ces nouvelles mesures sont financées par le reliquat de l'aide d'urgence et des moyens supplémentaires versés par le Ministère à l'Agence.

L'aide sera apportée aux établissements conventionnés au Liban où l'Agence affecte des personnels. Cela se matérialisera par une annulation des participations des établissements. Ce dispositif évalué à 5,2 millions d'euros permettra de ne pas accroître les dettes de ces établissements. Des remises gracieuses sur des dettes antérieures seront également accordées. 6 établissements sont concernés par ces mesures.

L'aide exceptionnelle porte par ailleurs sur les familles étrangères pour 5,2 millions d'euros sur l'année scolaire 2021-2022.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces mesures sur cette fin d'année un montant 9,5 millions d'euros a été intégré au budget rectificatif (BR).

M. NORMANT ne comprend pas la nature des 9,5 millions d'euros évoqués. Il convient de savoir si une loi de finance rectificative a abondé le programme 185 de ce montant.

M. CAZES confirme que les mesures sont financées par le reliquat des plans d'urgence (2,5 millions d'euros) et par le versement d'une subvention supplémentaire accordée par le Ministère (9,5 millions d'euros).

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 01 01 52 62 20 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 02 41 51 77 29 00 | www.aefe.fr

M. POUS précise que ce montant correspond à des crédits redéployés en fin de gestion sur le programme 185.

M. PERRIN rappelle que la FSU est favorable aux aides accordées aux établissements et aux parents du réseau libanais. Malheureusement, les personnels font les frais de cette décision. Ainsi, pour la Mif, des personnels détachés n'ont pas été renouvelés pour des raisons budgétaires. Ces pratiques concernent aussi les contrats locaux qui servent de variable d'ajustement. Les salaires versés en livre libanaise sont par ailleurs dérisoires. 7 personnels touchent ainsi pendant 3 mois un salaire de 300 euros. Malgré les interventions en CA, aucun mécanisme transparent sur les aides n'a été mis en place. La FSU s'abstiendra donc.

M. BUR précise que les non renouvellements de détachement annoncés correspondent à l'échelle monde et non au Liban, où il n'y a pas de détachés.

Le plan d'urgence phase 4 – aides spécifiques au Liban est adopté par 25 votes pour et 3 abstentions.

V. Dispositif exceptionnel d'avances de trésorerie

M. CAZES rappelle que les avances de trésorerie portaient sur une durée d'un an. À ce jour, certains établissements ne pourront rembourser l'avance dans les délais. Il est donc proposé d'autoriser le directeur de l'Agence à prolonger les avances pour une année supplémentaire. 33 établissements sont susceptibles d'être concernés, pour 3,8 millions d'euros sur les 5,1 millions d'euros consentis. L'avance de l'AFT sera par ailleurs remboursée par l'Agence. Cette prolongation des avances sera donc constituée à partir de la trésorerie de l'Agence.

M. NORMANT salue cette proposition.

M. LAAROUSSI précise que la Mif bénéficie des aides de l'État sur tout le réseau. Les non renouvellements de détachement pénalisent donc l'ensemble du réseau.

En outre, l'Agence semble capable de dégager 3,8 millions d'euros. Il convient donc d'espérer qu'elle pourra répondre aux demandes des personnels et de leurs établissements. Des détails sur les établissements concernés seraient par ailleurs bienvenus. Enfin, il convient de s'assurer que l'Agence pourra réellement récupérer ces montants l'année prochaine.

Mme CANOVA constate que les retards exprimés en pourcentage sont très élevés. En connaître la raison serait donc opportun. En outre, il convient de se demander pourquoi l'Agence a renoncé à conventionner les établissements partenaires ayant des difficultés à rembourser. 33 sont mentionnés dans la note, alors que le CT de juillet en mentionnait 7. La note ne fait par ailleurs mention que de l'établissement de Rangoun.

M. CAZES indique que le point 3 comporte tous les détails demandés. Les avances de trésorerie n'engagent par ailleurs par de crédits budgétaires pour l'Agence.

Il y avait en effet une possibilité de répondre par le conventionnement temporaire à l'impasse rencontrée par certains établissements. Celui de Rangoun est effectivement concerné, car ce dispositif représentait la meilleure manière d'aider l'établissement. Ce dispositif ne permettait cependant pas de répondre de manière efficace à la situation des autres établissements.

M. BROCHET précise qu'il n'est pas question d'annulation de dette, mais de prolongation du prêt qu'il faudra rembourser. La dette de ces établissements demeure donc.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. 33 (0)1 47 53 20 80 | www.aef.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. 33 (0)2 51 27 28 02 | www.aef.fr

Le dispositif exceptionnel d'avances de trésorerie est adopté par 24 votes pour et 4 abstentions.

VI. Rapport d'activité 2020

M. BERAHA rappelle qu'au-delà des missions classiques de l'opérateur, l'action de l'Agence pour l'accroissement de l'EFE et les services dédiés au développement du réseau font l'objet d'un point d'attention. Le réseau a notamment continué de se développer en matière de formation du personnel. Le rapport contient par ailleurs la reconduction, avec quelques modifications, de ce qui se trouvait dans celui de l'année dernière. La 3^e partie présente le fonctionnement de l'Agence et de l'ensemble du réseau.

Mme CANOVA indique que la CFDT remercie les agents des services centraux de produire de tels documents. Cependant, en premier lieu, il est regrettable que l'Agence ne mentionne pas suffisamment le dispositif mis en place pour l'accueil des élèves allophones.

En deuxième lieu, le groupe Odyssey semble prendre de l'ampleur. Il convient de savoir si l'Agence connaît le nombre de personnels détachés dans les établissements partenaires qu'elle mentionne.

En dernier lieu, l'Agence s'acquitte des pensions civiles pour ses propres personnels tandis que des entreprises à but lucratif en sont exonérées. Leur compensation intégrale est donc demandée.

M. NORMANT salue les propos tenus. Il serait intéressant de savoir si les parents d'élèves peuvent également accéder à Orion. Une demande de modification de la présentation de la FAPEE a également été envoyée à Madame FAYET.

M. PERRIN souligne le fait que la FSU s'interroge sur la présence d'interviews dans un rapport d'activité. De plus, le rapport ne fait pas état des difficultés vécues par les personnels, par les élèves et par les établissements en période de crise. En outre, la FSU rappelle que le plan de doublement des effectifs Cap 2030 produit des conséquences négatives pour l'établissement public. La FSU votera contre.

M. BROCHET indique que certaines lignes mentionneront l'accueil des allophones et les difficultés rencontrées par les différents acteurs impliqués. Les demandes formulées par la FAPEE seront intégrées dans la version finalisée.

M. PEYRAUD qu'un texte du Ministre sera proposé en avant-propos de ce rapport d'activité.

Le rapport d'activité 2020 est adopté à l'unanimité.

VII. Budget rectificatif n°2 – 2021

M. CAZES indique que la situation de rentrée 2021 est prise en compte dans les orientations générales. Un des postes particulièrement impacté a été celui de la masse salariale (MS). Les crédits ont été réduits de près de 11 millions d'euros. Du fait de la situation sanitaire, les difficultés de recrutement de la rentrée 2020 se sont notamment reproduites en 2021, concernant les postes de résidents. En conséquence, il est possible de diminuer l'enveloppe des crédits de personnel. Le volume correspondant à la prime informatique a par ailleurs été retiré du budget rectificatif (BR2). Cela ne préjuge en rien de son éventuel effet rétroactif, celle-ci ne pourra être mise sur l'année 2021. Les orientations comprennent également la diminution du montant de la subvention attribuée au titre de l'aide à la scolarité. Le Ministère a en effet indiqué qu'il serait réduit d'un peu plus de 20 millions d'euros. Un 4^e élément concerne l'actualisation des crédits sur le plan de soutien et l'intégration de la sauvegarde du réseau au Liban. Enfin, l'adaptation des crédits d'investissement, notamment immobiliers, a été prise en compte dans l'élaboration de ce BR.

Enfin, les crédits de paiement (CP) diminuent plus que les autorisations d'engagement (AE) en ce qui concerne le fonctionnement. Cela correspond à des opérations pluriannuelles qui nécessiteront des engagements en fin de gestion. Les crédits d'intervention ont également été ajustés en fonction des besoins. Les montants des décaissements sont en effet inférieurs aux montants prévus.

Concernant les recettes, la baisse de la dotation de 20,1 millions d'euros apparaît bien (intégrant l'enveloppe des bourses Excellence-Major). La subvention pour charge de service public (SCSP) est également ajustée pour prendre en compte le montant de la LFI, en baisse par rapport au montant PLF qui figurait au BI. Les autres recettes, comme les financements publics et les recettes propres, enregistrent également des ajustements à la marge.

Au global, l'exercice se traduirait par un solde budgétaire négatif de 33,87 millions d'euros. Néanmoins, ce solde inclut la diminution de la subvention du programme 151 de 20 millions d'euros.

L'exercice se traduirait donc par un déficit de 11,4 millions d'euros. La variation de trésorerie est de - 62 millions d'euros. Ils correspondent pour 20 millions d'euros au remboursement de l'AFT, pour 24 millions d'euros à des reports de dépenses pour le plan d'urgence de 2020 sur 2021, et par des investissements sur le plan immobilier. Le fonds de roulement de l'Agence s'établirait à 285,5 millions d'euros. Le besoin en fonds de roulement serait inférieur à 50 millions d'euros et la trésorerie globale s'élèverait à 237 millions d'euros.

Mme PIRON indique que le comité d'audit, réuni le 15 novembre, a pris note des éléments concernant l'évolution du budget de l'Agence. Il a notamment relevé le soutien fort des pouvoirs publics en faveur du Liban, et a émis un avis favorable.

M. NORMANT remercie le comité d'audit et réitère sa demande d'obtenir ses rapports écrits. Il est par ailleurs surprenant que les économies réalisées par l'Agence sur 166 postes de détachés non pourvus n'aient pas été redistribuées aux établissements concernés pour compenser la prise en charge des recrutés locaux embauchés à leur place.

Enfin, une augmentation de 9,5 millions d'euros semble concerner le programme 185, mais le programme 151 comprend une perte de 20 millions d'euros. Cela ressemble à un système de vases communicants qui pourrait avoir des conséquences financières sur la soule.

Mme CANOVA rappelle que la prime informatique devait faire l'objet d'un projet d'arrêté portant sur l'extension aux personnels de l'Agence. Le coût annuel de cette mesure est estimé à 800 000 euros. L'Agence annonce que certains « éléments » de rémunération sont retirés, dont la prime informatique que les personnels détachés ne toucheront pas. Il convient de s'interroger sur la nature de ces « éléments ». La CFDT considère cela inacceptable au regard de l'investissement des personnels et des conditions de travail auxquelles ils font face. Sans versement effectif, l'Agence doit s'engager à verser 300 euros minimum de prime informatique à tous les personnels qui n'auront pas quitté le réseau.

Par ailleurs, l'AEFE signale que 166 postes de détachés, dont 4 expatriés, n'ont pas été pourvus. La rémunération et l'attractivité entrent en ligne de compte. L'absence de prise en charge de la mobilité de la plupart des personnels porte préjudice à l'établissement, donc à l'opérateur. Les personnels de l'Agence doivent donc évoluer à ce sujet. Un statut unique permettrait notamment une meilleure prise en charge de l'expatriation des personnels.

M. LAAROUSSI indique que l'AEFE signale que des dépenses budgétées n'ont pas été mises en œuvre, comme la prime informatique pour les détachés du réseau. Les aspects liés à la rémunération sont par ailleurs au centre de la mobilisation en cours dans le réseau. Il convient de savoir d'où provient ce blocage, et quand cette mesure sera enfin appliquée, avec rétroactivité.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 19 | www.aefe.fr

Enfin, l'Agence évoque la baisse de la MS et les difficultés de recrutement. Cependant, d'autres éléments que la crise entrent en ligne de compte. La limitation des contrats à 6 ans constitue notamment un réel frein, surtout dans les zones peu attractives. Le MEN doit donc revoir ses dispositions, sous peine de fragiliser l'ensemble des établissements du réseau.

Mme CONWAY MOURET ajoute que le ministère des Finances a une forte propension à diriger des économies sur le MEAE. Le recrutement local s'est donc en effet opéré. Cependant, la difficulté à faire reconnaître les diplômes français localement pose parfois problème. L'ISVL doit par ailleurs être révisée. Les postes résidents doivent devenir plus attractifs. Les postes à l'étranger doivent également l'être pour les personnes certifiées de l'Éducation nationale.

Enfin, il convient de se demander si le fonds de roulement s'inscrit en baisse ou en hausse par rapport aux années précédentes.

M. FAURE comprend que le déficit prévisionnel est moindre que celui envisagé au BR1. Les 11 millions d'euros correspondent à la valorisation de l'euro et aux 166 postes de résidents non pourvus. Le déficit structurel est donc toujours le même.

En outre, le calendrier rend peu utiles les BR2 pour les établissements. Les délais sont très contraints, mais l'Agence doit pouvoir agir le plus rapidement dès la délibération du CA.

M. BROCHET redit que l'Agence considère légitime la mise en œuvre des primes informatiques. Le processus a été lancé. Le principe a été validé par le guichet unique DGAFP. La procédure d'arrêté interministériel est donc lancée en vue de la mise en œuvre.

Les postes non pourvus sont par ailleurs en augmentation sensible par rapport aux années précédentes. Cela s'explique par le Covid-19, mais également par certaines demandes de réintégration tardive de personnels, par des refus tardifs de personnes de partir, et par des refus de détachement.

M. CAZES ajoute que la diminution de subvention du programme 151 est indépendante des mesures mises en place pour le Liban. Les aides à la scolarité ne se sont pas nécessairement traduites par un versement de fonds en raison des reliquats des campagnes de bourses précédentes. Les 20 millions d'euros diminuent le montant de la soulte qui avait augmenté de manière importante en 2020. A la fin de l'exercice 2021, le niveau de la soulte s'établirait à près de 50 millions d'euros. Les 9,5 millions d'euros supplémentaires du Ministère permettent de financer les mesures spécifiques complémentaires de l'Agence pour le Liban.

Concernant le fonds de roulement, le prévisionnel diminuera en 2021. Néanmoins, le fonds de roulement avait augmenté conjoncturellement fin 2020. La diminution correspond donc à un rééquilibrage. Les EGD finançant leur investissement immobilier par prélèvement sur leur fonds de roulement, la situation est stable concernant le fonds de roulement global de l'Agence.

Enfin, compte tenu du calendrier de fin de gestion, l'Agence demandera aux autorités la validation expresse de ce budget rectificatif pour mise en œuvre.

Le budget rectificatif n°2 – 2021 est adopté par 19 votes pour, 4 abstentions et 4 votes contre.

La séance est suspendue de 13 heures 30 à 14 heures 30.

Le Président procède à l'appel et liste les nouvelles procurations transmises.

Le quorum est atteint.

VIII. Détermination des taux annuels de PRR

Conformément à la délibération n°31/2019 M. CAZES indique que cette année, l'Agence propose au Conseil d'administration des variations supérieures à 5 points pour 8 établissements. Il est ainsi proposé de réduire à 0 le taux de participation de 6 établissements au Liban (cf. point n°4 du présent CA) pour un coût de 4,373 millions d'euros. 2 autres établissements sont concernés : Saint-Exupéry à Santiago du Chili et l'École française du Caucase de Tbilissi. La proposition porte sur une diminution de 15 points pour le premier et de 50 points pour le second, pour un coût total de 402 000 euros.

M. NORMANT considère qu'il serait souhaitable de disposer du tableau prenant en compte les décisions prises. En outre, la FAPEE s'abstiendra, car elle estime que la totalité des variations de taux devraient être soumises en CA.

M. FAURE se déclare favorable à la remise à plat des PRR de l'ensemble des établissements afin de se tenir au plus près des questions locales.

Mme CANOVA déclare que le Sgèn-CFDT s'abstient pour les mêmes raisons que la FAPEE.

Mme DELPORTE indique que le SNES rejoint les propos de la FAPEE et renvoie les administrateurs aux propos tenus concernant les personnels du Liban. Le SNES s'abstiendra donc.

La détermination des taux annuels de PRR est adoptée par 16 votes pour et 7 abstentions.

IX. Budget Initial 2022

M. CAZES présente les principales orientations du budget initial pour l'exercice 2022. La première orientation concerne la reprise progressive de toutes les activités dans les établissements en gestion directe. La deuxième porte sur la poursuite de la mise en œuvre du plan de développement. Le 3^e élément concerne le renforcement du niveau de sécurité du réseau.

Il convient de prendre également en considération la situation des établissements en difficulté, en particulier au Liban. Un souci de maîtrise des coûts de fonctionnement est par ailleurs pris en compte. Enfin, il conviendra d'investir pour la modernisation et le développement.

Les ressources se caractérisent par une prévision de recettes propres en augmentation. La reprise de la demi-pension dans certains établissements génère en effet des recettes supplémentaires, autant que les voyages scolaires et autres services périphériques qui se remettent peu à peu en place. Les services centraux sont également concernés par cette augmentation.

Le soutien de l'État est réaffirmé avec une SCSP incluant 9 millions d'euros orientés vers le financement des fonds de sécurité du réseau, et une part de la subvention pour le développement qui reste stable. L'aide à la scolarité est diminuée de 10 millions d'euros en 2022, correspondant à un ajustement par rapport à la soulte. Cela n'aura pas d'impact sur l'aide à la scolarité mise en œuvre, car le complément de financement sera repris sur la soulte. Les crédits du dispositif bourses Excellence-Major sont maintenus pour 4 millions d'euros.

Concernant les dépenses, le niveau de prévision est stable. Elles concernent le soutien au réseau pour 31 millions d'euros, incluant les dispositifs spécifiques de soutien au Liban (15,2 millions d'euros), le fonds pour la sécurisation du réseau (9 millions d'euros environ) et le soutien aux projets de développement dans le réseau (6,4 millions d'euros). Les actions pédagogiques et de coopération représentant 11,2 millions d'euros englobent le programme bourses Excellence-Major pour 7,3 millions d'euros, la mise à disposition d'outils de formation pour près de 3 millions d'euros et le dispositif FLAM pour 1 million d'euros. La mise à disposition d'outil et d'infrastructure numériques est prévue au travers d'investissements sur l'ensemble du réseau, pour un coût légèrement inférieur à 10 millions d'euros.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23 place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 21 10 | contact@aepe.fr
1, place Bacquelin | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 21 10 | naev@aepe.fr

La reprise des activités dans les EGD entraîne également des dépenses d'un montant légèrement supérieur à 10 millions d'euros. Le niveau des dépenses d'intervention reste proportionnel au besoin et conforme aux enveloppes fixées avec la tutelle. Les enveloppes sont en hausse (104,3 millions d'euros), en particulier celles dédiées aux ASESH. Enfin, les investissements sont en augmentation, en particulier pour les EGD (53 millions d'euros), comprenant principalement des dépenses de maintenance immobilières, des investissements en matériel et des opérations immobilières dont une partie reportée en raison de la crise sanitaire.

Le dernier poste correspond aux dépenses de personnel. Le PLF fixe le nombre d'ETPT à 10 699, dont 5 604 sous plafond et 5 095 hors plafond. Ce volume est stable. La budgétisation est fixée à 10 576 ETPT. Elle prend en compte la traduction de mesures décidées en 2021 sur l'année pleine 2022. Le montant global de la masse salariale s'élève à 794 millions d'euros, dont 609 pour le Siège et 184 millions d'euros pour les personnels de droit local (PDL). Le montant de la masse salariale gérée par les services centraux est stable par rapport à 2021. Si certains emplois n'ont pas été pourvus à la rentrée 2021, ils sont maintenus pour la prochaine rentrée. La MS inclut également la prime informatique ainsi que la participation aux frais de mutuelle des agents.

La prévision des AE est significativement supérieure à celle des CP en raison des perspectives d'engagements pluriannuels (marchés, loyer). L'équilibre se créera lors des budgets des exercices suivants.

Le solde budgétaire prévisionnel pour 2022 est de - 46,5 millions d'euros. Il inclut 20 millions d'euros (10 pour le programme 151 et 10 pour l'aide au Liban) ainsi qu'un complément de crédit pour les bourses (3,4 millions d'euros) repris sur la « soule » et des crédits de report liés à des opérations au Liban. Enfin, 15 millions d'euros d'investissement sont réalisés sur les réserves de l'établissement.

Il convient de présenter les flux financiers non budgétaires. C'est le cas des flux internes entre les services centraux et les EGD : ainsi un montant de 30,3 millions d'euros des services centraux vers les EGD et de 117,3 millions d'euros des flux des EGD vers les services centraux. Les flux liés au financement de projets immobiliers en font également partie. Ils correspondent aux avances de l'AFT vers l'Agence puis vers les EGD, et au remboursement par les établissements des avances des années précédentes. Ils s'élèvent respectivement à 7,4 millions d'euros et 4,3 millions d'euros. Par ailleurs, des remboursements d'emprunt s'élèvent à 3,2 millions d'euros pour 2022.

Concernant la situation financière et patrimoniale de l'établissement, le budget 2022 se traduirait par un résultat prévisionnel de - 17 millions d'euros, la variation de trésorerie s'établirait à - 43 millions d'euros, le fonds de roulement se porterait à 232 millions d'euros, le besoin en fonds de roulement à 39 millions d'euros, et la trésorerie globale à 193 millions d'euros. La trésorerie des services centraux de 40 millions d'euros à fin 2022 correspondrait à une vingtaine de jours de fonctionnement. Pour mémoire, il est rappelé que des difficultés liées à des transferts internationaux pèsent sur la trésorerie des services centraux (45 millions d'euros sont concernés).

Mme PIRON indique que le comité d'audit a pris note des orientations budgétaires et de la situation financière de l'Agence pour 2022. Il a salué la capacité de résilience d'un réseau en convalescence, ainsi que le travail de soutien et d'accompagnement de l'AEFE tout au long de la crise. Le comité a également noté la reprise progressive des activités des établissements et la poursuite des objectifs stratégiques. Le comité émet donc un avis favorable, tout en relevant l'évolution de la trésorerie de l'Agence, abondée provisoirement par des crédits exceptionnels du plan d'urgence, et dont une partie significative est bloquée en raison de difficultés de transferts de fonds. Le comité réitère donc ses interrogations sur le financement de l'investissement immobilier en l'absence de capacité d'emprunt.

Le second point a permis de valider un guide de déontologie en matière d'audit interne, présentant les principes fondamentaux que doivent appliquer les auditeurs internes, ainsi que les règles de conduite qui s'imposent à eux, une nouvelle version de la charte d'audit interne qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement, ainsi que les principes et méthodes retenus pour les missions d'audit interne.

Enfin, le 1^{er} audit qui débutera à la fin de l'année 2021 concernera le processus de la gestion budgétaire et financière de l'aide à la scolarité. Le 2^e audit débutera au 1^{er} semestre 2022 portera sur le processus de programmation des opérations immobilières et ses modalités de financement. Le 3^e audit prévu pour le 2nd semestre 2022 concernera la conformité du processus de mise en œuvre du RGPD.

Le comité d'audit a validé l'ensemble des missions.

M. LAAROUSSI explique qu'alors que le réseau des établissements s'étend, l'opérateur public devrait se battre pour obtenir des postes et des moyens. Au contraire, des postes d'expatriés et des postes en centrale sont créés, alors que les postes de résidents sont supprimés. Cela déstabilise donc directement l'enseignement dans les établissements. L'Agence poursuit donc son choix de restreindre l'encadrement pédagogique.

La FSU note la prise en compte de sa demande concernant le remboursement des cotisations de protection sociale complémentaire. Il convient de savoir si cette mesure sera, ou non, appliquée aux PDL.

Par ailleurs, les personnels portent des revendications en matière de rémunération auxquelles il convient de répondre.

Il convient également de savoir en quoi consistent les investissements importants dans le domaine du numérique.

Un budget pour une opération immobilière semble par ailleurs programmé au collège Saint-Exupéry de Rabat. Il serait opportun d'obtenir des informations à ce sujet.

L'AEFE mentionne en outre 3,8 millions d'euros, puis la somme 3,9 millions d'euros en page 11 du budget initial.

Enfin, il convient de savoir si la prime informatique budgétée correspond à l'addition des deux années ou à celle de 2022 uniquement.

M. FAURE demande si les dépenses liées à un contentieux à Lisbonne peuvent faire l'objet de précisions. Par ailleurs, il convient de se demander pourquoi il existe un tel delta entre le nombre d'emplois ouverts en PLF 2022 et au BI 2022 (- 208 postes).

Le coût moyen prévisionnel de 84 000 euros concernant les personnes du Siège est par ailleurs étonnant.

Concernant la MS, il convient d'insister sur la question des pensions civiles. Cette année, le décalage est de 48 millions d'euros par rapport au *rebasage* effectué.

Il convient également de savoir si les 200 000 euros de recettes du SADR correspondent à un montant net ou non.

Enfin, la faiblesse de la trésorerie du Siège constitue un point d'alerte.

Mme CANOVA souhaite savoir quelles garanties existent pour le versement de la prime informatique en 2022 et de la protection sociale complémentaire prévue dès le 1^{er} janvier 2022.

Le nombre d'ETP est par ailleurs surprenant, au regard des 166 postes pré mentionnés et de la saignée connue sur le sujet. Par rapport à 2018, 650 agents manquent à l'appel.

En outre l'augmentation du nombre de détachés directs servira parfois à alimenter des établissements marchands ne donnant que peu de gages à leurs personnels.

M. NORMANT s'interroge sur les 15,2 millions d'euros mentionnés pour le dispositif d'aides au Liban, alors que le point 4 mentionnait 11,7 millions d'euros.

En outre, la soulte devant être de 50 millions d'euros à la fin 2021, les prélèvements sur celle-ci concerneraient donc pratiquement la moitié du montant.

Mme BOUILLON rappelle que ce budget est le premier constitué après 2 années exceptionnelles. En outre, il existe bien un effort maintenu de l'État, qui garde en base dans la SCSP les crédits de sécurisation versés en LFI 2021, mais aussi ceux de 2020.

Le solde budgétaire déficitaire affiché pour le BI 2022 doit par ailleurs être lu selon le retraitement d'effets de gonflement liés au décalage entre recettes et dépenses, et doit être mis en regard avec le niveau de la trésorerie.

M. CAZES confirme que la soulte sera sollicitée pour 23,4 millions d'euros en 2022, portant son niveau à 26 millions d'euros fin 2022 environ.

Concernant l'aide au Liban, le train de mesures proposées au point 4 se trouve à cheval entre les exercices 2021 et 2022: 10 millions d'euros de mesures supplémentaires sont par ailleurs en cours de définition et seront mobilisés sur la soulte en 2022.

Concernant le SADR, le montant évoqué correspond aux recettes facturées par celui-ci.

Le tableau de budgétisation des emplois en ETPT reflète quant à lui le calendrier de recrutement de l'Agence, lié aux années scolaires. Des mesures se traduisent donc en années pleines sur l'année suivante.

En outre, la création de postes au Siège ou de postes expatriés ne correspond qu'à des décisions prises en 2021, ne prenant effet qu'en cours de gestion 2021 et se traduisant en 2022.

M. VALERY, souhaite préciser au sujet du collège Saint-Exupéry de Rabat que ce dossier est en cours d'étude.

Une consultation de la communauté éducative sera effectuée et un point plus précis sera tenu sur le sujet à la mi-décembre.

Mme CANOVA déclare que le Sgen-CFDT s'abstient.

M. NORMANT indique que la FAPEE votera défavorablement, et souhaite obtenir une réponse concernant le contentieux fiscal en cours à Lisbonne.

M. CAZES indique n'avoir pas de précisions à apporter à ce jour. Cela concerne probablement le projet immobilier.

M. LAAROUSSI indique que son vote sera défavorable.

Le budget initial 2022 est adopté par 17 votes pour, 3 abstentions et 6 votes contre.

X. Maîtrise des risques – contrôle Interne, cartographie des risques et plan d’actions 2022

Concernant le bilan 2021, Mme FAYET rappelle que 19 actions ont fait l’objet d’un vote au CA de novembre dernier. 2 actions ont été ajoutées en juin. 52 % des actions ont été réalisées, contre 66 % l’année dernière. Cela s’explique par une charge de travail conséquente pour les équipes liée à la gestion de la crise et au contrôle de la Cour des comptes. 6 actions ont été finalisées en 2021 : rédaction d’un guide du processus de paie du Siège, d’une note méthodologique sur les contrôles de paie, d’une note méthodologique sur la dépréciation des créances, d’une procédure de publication des textes juridiques, mise en œuvre d’un contrôle mensuel des comptes et mise en place d’un outil décisionnel.

11 actions ont été engagées et seront finalisées l’année prochaine. 4 n’ont pas encore démarré.

La cartographie 2022 s’appuie sur les risques liés aux processus de rémunération, au financement pluriannuel des projets immobiliers ou au manque d’outils informatiques. L’outil budgétaire et comptable SIBC a par ailleurs été identifié comme risque majeur.

Enfin, la fin des doubles flux a fait naître un nouveau risque lié au maintien des services à comptabilité distincte et un risque lié à la comptabilisation erronée suite au changement de méthode de gestion.

Le plan d’action 2022 comporte 15 actions au titre de 2021 et 5 nouvelles actions nouvelles. Certaines visent le renforcement de la qualité budgétaire et la fiabilisation des comptes et d’autres concernent la fiabilisation des systèmes d’information.

Au titre des EGD, le plan d’action engagé de façon traditionnelle sera poursuivi. Concernant le contrôle interne budgétaire, les travaux menés en 2019 sont relancés en 2022, avec la réactualisation du référentiel des principaux risques budgétaires rencontrés dans les EGD. Un plan de contrôle sera défini à l’issue de ce travail. Enfin, l’accompagnement des EGD sera mené au titre du dispositif de contrôle interne comptable (CIC) dans le cadre de la certification des comptes.

Ce plan d’action fera l’objet d’un suivi semestriel et sera examiné en comité de pilotage en juin.

La cartographie des risques et plan d’actions 2022 est adoptée à l’unanimité.

XI. Nomination du commissaire aux comptes

M. ASSIH fait savoir que l’Agence a choisi le cabinet Mazars pour l’accompagner dans la phase de préparation de la certification.

Mme HIRZEL demande si le budget annuel estimé peut être partagé, et s’il inclut les déplacements dans certains pays.

M. ASSIH indique que les déplacements ne se feront qu’à Nantes et Paris, en dehors de cas d’extrême nécessité. En outre, le budget est de 100 000 euros par an.

La nomination du commissaire aux comptes est adoptée à l’unanimité.

XII. Accord transactionnel – plateforme AGIRR

M. VALERY indique qu’il est question de 2 informaticiens PDL du lycée français Descartes de Rabat. Ces informaticiens ont développé une application de gestion des candidatures aux postes de personnels résidents. L’application étant efficace, son utilisation a été étendue à 29 pays du réseau. La convention relative au développement de cette application a pris fin en 2017, alors que le dispositif s’est poursuivi et que ces 2 personnes ont continué d’intervenir sur la plateforme entre 2017 et 2020.

L'accord transactionnel pour rémunérer leur prestation représente 31 000 euros hors charges patronales.

M. LAAROUSSI fait savoir que les sommes évoquées semblent dérisoires au regard du travail effectué ces 4 années. La FSU propose au CA de revoir cette somme à la hausse et de prévoir une rémunération décente pour l'utilisation de cette prestation à l'avenir. En l'absence de réponse positive, la FSU s'abstiendra.

M. VALERY rappelle que le montant a fait l'objet d'un accord avec les intéressés.

M. FAURE souhaite savoir qui assumera le versement de cette somme. En outre, la convention n'a donc pas été réactivée depuis 2017.

M. VALERY le confirme. C'est pourquoi cette transaction a été négociée. Par ailleurs, le travail effectué correspond désormais à de la mise à jour, travail qui est rémunéré.

M. LAAROUSSI rappelle que les mises à jour correspondent à de la programmation. Les personnels n'avaient par ailleurs, selon lui, que peu le choix d'accepter cet accord ou non.

L'accord transactionnel plateforme AGIRR est adopté par 23 votes pour et 3 votes contre.

XIII. Projets Immobiliers : Munich, Fès, Meknès

Mme HAGENMULLER rappelle qu'ultérieurement le projet du lycée français Jean Renoir de Munich consistait à rénover le gymnase et isoler les combles du bâtiment historique de Sendling. Les travaux pourraient se dérouler de 2023 à 2024 pour le gymnase, et plus tard pour les combles. Le budget total de cette opération est de 6,2 millions d'euros. Le plan de financement prévoit 5,5 millions d'euros prélevés sur fonds propres et 0,7 million d'euros par avances de la part de l'AFT. L'opération doit être présentée à la CIME le 1^{er} décembre.

Le 2^e point concerne la restructuration du groupe scolaire La Fontaine de Fès. Il est rattaché au pôle de gestion de Meknès et accueille 700 élèves. Il est question d'infléchir le plan de financement des travaux en cours, par un complément de la part de l'AFT sans modification du montant TDC. L'opération était initialement estimée à 7 millions d'euros en 2015, auxquels s'étaient ajoutés 900 000 euros en juin 2019. 4 millions d'euros étaient financés sur fonds propres avec recours à l'AFT pour 3,9 millions d'euros. La proposition porte désormais sur une avance complémentaire d'1,48 millions d'euros, sans incidence financière sur le montant total.

Le 3^e point porte sur la restructuration du lycée Paul Valéry à Meknès au Maroc. Le projet prévoyait la création d'une classe supplémentaire pour l'internat et d'un espace polyvalent au cœur de l'établissement, ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment en remplacement du bâtiment Einstein. Le budget est estimé à 5 millions, dont 1,8 millions d'euros pour la première tranche de réalisation. La mobilisation des fonds de roulement s'élevait à 1,4 millions d'euros et l'apport de l'AFT à 0,4 million d'euros. Il est proposé de modifier le plan actuel par une avance de l'AFT de 0,67 million d'euros.

Mme CONWAY-MOURET soutient ces propositions. Elle souhaite par ailleurs ajouter quelques points concernant l'immobilier avant son départ du conseil d'administration.

Le Président lui propose d'adresser ces questions par écrit.

M. NORMANT indique que les associations de parents d'élèves de Fès et de Meknès sont préoccupées par ces dérives budgétaires et demanderont demain un audit lors du conseil de pôle. La FAPEE ne votera favorablement que pour le projet immobilier de Munich et s'abstiendra pour les deux autres établissements.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

22, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 00 | contact@aeef.fr
1, allée Vasco SF 21506 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 15 00 | www.aef.fr

M. BROCHET rappelle que l'équilibre général n'est pas modifié.

M. NORMANT indique relayer les préoccupations des familles portant sur des augmentations d'écologie.

M. CAZES explique qu'il ne s'agit pas de dérive du budget des projets immobiliers.

M. PERRIN précise que leur représentant sur place fait savoir que les fonds propres disponibles à Munich auraient déjà été dépensés. Il existe donc une inquiétude sur l'explosion du budget.

M. CAZES répond que les fonds propres de l'établissement permettent d'assumer cette opération.

Mme HAGENMULLER ajoute que l'établissement s'est engagé à chercher des subventions auprès du Land et de la ville.

Le projet immobilier portant sur le lycée Jean Renoir de Munich est adopté à l'unanimité.

Le projet immobilier portant sur le groupe La Fontaine de Fès est adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

Le projet immobilier portant le lycée Paul Valéry de Meknès est adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

XIV. Sorties d'Inventaire

M. ASSIH fait savoir que les sorties d'inventaire s'élèvent à 6,5 millions d'euros en valeur d'entrée et correspondent à des mises au rebut ou à des opérations achevées.

Les sorties d'inventaires sont adoptées à l'unanimité.

XV. Questions diverses

M. NORMANT souhaite disposer de l'analyse de l'INSEE relative au statut d'ODAC, relativement à la question 2.3. En outre, le fichier fourni concernant la question 5.2 ne contient qu'un seul établissement pour l'année 2020-2021.

Mme PICHARLES rappelle que les deux questions posées sur la Grèce devaient faire l'objet d'une réponse dans le cadre du point 1. Il convient de savoir si une aide financière et une assistance juridique pour aider les personnes concernées sont envisagées par l'AEFE.

M. BROCHET explique qu'il s'agit d'un contentieux d'ordre privé. La législation ne permet pas d'utiliser un euro de fonds publics pour ces problématiques. L'Agence réfléchit donc aux manières de résoudre ce problème différemment.

M. FOUCHER remercie Madame PICHARLES pour sa participation constructive aux CA, puisqu'elle quitte sa fonction d'administratrice à l'issue de cette séance.

Origine de la demande : Moulay Driss EL ALAOUI – FCPE

Question point d'actualité :

Pouvez-vous nous communiquer la liste des nouveaux établissements homologués en 2021 ?

Réponse :

La Commission interministérielle d'homologation (CIH) du 17 juin 2021 a prononcé les décisions suivantes :

1. Homologation des nouveaux établissements suivants :

Nom d'établissement	Pays	Ville	Classes homologuées suite à la CIH du 17.06.2021
Complexe Scolaire l'Ardoise	Côte d'Ivoire	Abidjan	PS,MS,GS
École Grain de Soleil	Côte d'Ivoire	Abidjan	TPS, PS, MS, GS, CP, CE1, CE2
Groupe Scolaire L'Avenue Des Enfants	Côte d'Ivoire	Abidjan	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2
International School of Orange County	Etats-Unis	Orange	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1,CM2
Collège Notre Dame des Soeurs Antonines - Hazmieh-Jamhour	Liban	Baabda	PS, MS, GS

2. Extension d'homologation des établissements suivants :

Nom d'établissement	Pays	Ville	Classes homologuées suite à la CIH du 17.06.2021
Ecole française Anatole France (EFAF)	Arménie	Erevan	TPS, PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, 2nde, 1ère Gén, Tale Gén
Lycée français de Bakou	Azerbaïdjan	Bakou	TPS, PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, 2nde
École française Internationale de Bruxelles	Belgique	Uccle	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2
École française André Malraux	Burkina Faso	Bobo-Dioulasso	TPS, PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, 2nde
Ecole française de Siem Reap	Cambodge	Siem Reap	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème
Austin International School - MI	Etats-Unis	Austin	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème
École Bilingue de la Nouvelle-Orléans	Etats-Unis	Nouvelle-Orléans	TPS, PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème
Le Lycée Français de la Nouvelle-Orléans	Etats-Unis	Nouvelle-Orléans	MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, 2nde
The French American School of Tampa Bay	Etats-Unis	St Petersburg, Florida	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2
Ecole Française Internationale de Pristina	Kosovo	Pristina	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2
École Sainte Anne des Soeurs de Besançon - Beyrouth	Liban	Beyrouth	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2
Paradis d'Enfants	Liban	Jounieh	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2
Groupe scolaire Jean de La Fontaine	Maroc	Fès	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème
Groupe scolaire Honoré de Balzac	Maroc	Kénitra	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème
École Auguste Renoir	Maroc	Marrakech	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2
École Jean-Jacques Rousseau	Maroc	Meknès	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2
École Albert Camus	Maroc	Rabat	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2
École Paul Cézanne	Maroc	Rabat	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2
École française Marcel Pagnol d'Abuja	Nigéria	Abuja	TPS, PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, 2nde, 1ère Gén, Tale Gén
Redbridge School	Portugal	Lisbonne	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème
Collège français bilingue de Londres	Royaume-Uni	Londres	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème
École Internationale Franco-Anglaise	Royaume-Uni	Londres	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème
École française	Seychelles	Victoria	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème
École française Arthur Rimbaud	Tanzanie	Dar-es-Salaam	TPS, PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, 2nde
Cours Lumière	Togo	Lomé	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, 2nde, 1ère Gén, Tale Gén

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

2, Place du Galilée | 75014 Paris | Tél : 33 (0)1 83 69 30 90 | www.aef.fr
 1, allée Gaudin | 44015 Nantes | Tél : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aef.fr

EIF Ecole Internationale Française	Tunisie	Tunis	PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème
------------------------------------	---------	-------	--

La campagne 2020-2021 a été prolongée suite à l'impossibilité de déplacement des Inspecteurs pour conduire des audits in situ lors du premier semestre 2021.

Ainsi une deuxième commission interministérielle d'homologation (CIH 2) se tiendra le 2 décembre 2021.

Elle étudiera 11 premières demandes d'homologation et 14 demandes d'extension.

Origine de la demande : FCPE – FAPEE

Question point d'actualité :

Pouvez-vous nous dresser un bilan général et par secteur géographique sur la continuité pédagogique assurée en cette rentrée scolaire ?

Pouvons-nous avoir la répartition des modalités d'enseignement (présentiel, distanciel ou hybride) dans les différentes zones géographiques ? Y-a-t-il des pays où sont déjà pressenties des difficultés de passation du contrôle continue ou des d'examens ?

Réponse :

Les situations d'enseignement restent hétérogènes à l'échelle du réseau, avec des réponses qui doivent systématiquement s'inscrire dans les cadres réglementaires nationaux imposés par les autorités locales.

On constate toutefois une nette amélioration de la situation par rapport à la rentrée précédente, et même par rapport à la fin de l'année scolaire 2020-2021. L'enseignement en présentiel est redevenu très largement majoritaire à l'échelle du réseau, sans pouvoir préjuger toutefois de l'évolution des situations. Ainsi, en Amérique du nord, tous les établissements homologués ont repris en présentiel, la plupart du temps avec des contraintes matérielles (ex. : accès de l'établissement réservé aux seuls membres de la communauté scolaire).

Globalement, le constat est qu'il a parfois été nécessaire de renforcer la vie scolaire, les élèves (au second degré notamment) ayant parfois un peu perdu l'habitude d'interagir sans heurts en groupe et en présentiel.

Les seuls moments de continuité pédagogique sont ceux assurés pendant les éventuelles périodes d'isolement des élèves considérés « cas contact ».

Dans la zone Amlanord, les établissements ont bénéficié de l'accompagnement des formateurs et des corps d'inspection, quelle que soit la modalité d'enseignement en place. Les élèves restés chez eux pour raison de confinement ou de jauge par classe reçoivent un enseignement en distanciel en synchrone avec les élèves présents dans l'établissement ou pas.

Les élèves qui ont repris en présentiel après des mois en distanciel ont bénéficié selon le cas de soutien de l'équipe pédagogique, du psychologue, en lien avec les familles. Les enseignants s'accordent pour constater la nécessité d'un travail sur le positionnement en tant qu'élève : rester assis, demander la parole, rendre les devoirs.

Sur les 23 établissements de la zone, un est fermé par décision du MEAE pour raisons de sécurité et fonctionne en EAD. 4 établissements fonctionnent en mode hybride, dont Tegucigalpa, qui vient d'ouvrir le 8 novembre après 20 mois d'enseignement en distanciel total. Les autres établissements sont en présentiel total.

En Amlasud, les établissements ont poursuivi les modalités d'enseignement mises en place à leur rentrée de février/mars. Un certain nombre d'établissements ont repris après les vacances d'hiver du juillet, avec les mêmes constatations qu'en Amlanord.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 68 30 80 | contact@aei.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 39 03 | naac@aei.fr

Sur les 16 établissements de la zone, 11 sont en présentiel et 5 en hybride. Certains établissements sont inquiets pour les examens mais ils sont suivis par la DEOF et la DEC de Poitiers.

Dans la ZENOS, la rentrée s'est faite en présentiel mais des tensions apparaissent actuellement aux Pays Bas et au Danemark. Dans la ZECO, la Géorgie est rentrée en distanciel mais a repris en présentiel courant octobre, des tensions se font jour en Allemagne et en Slovaquie même si l'enseignement est toujours assuré en présentiel pour le moment.

Au niveau de la ZESE, seule la Bulgarie est actuellement en distanciel.

Dans la ZEI, la rentrée s'est faite normalement (100% présentiel) : les règles sanitaires strictes contraignant l'organisation scolaire, demandées par certains gouvernements autonomes en Espagne (espace par élèves, séparation en plexiglass) et jauge ont été levées à la rentrée mais les écoles ont continué de les appliquer par précaution.

En Asie (ZAP), zone la plus affectée par la crise, 82% des établissements sont en présentiel, 16% restant toujours en distanciel (Laos, Philippines, et Vietnam) et un seul établissement fonctionnant en hybride (Jakarta, Indonésie). On note toutefois une ébauche de reprise possible à Manille et une menace de fermeture de la maternelle à Phnom Penh.

Dans les trois zones africaines (ZAC, ZAO, ZAAO), la quasi-totalité des 80 établissements a effectué la rentrée en enseignement présentiel :

- début septembre, 98,8% des établissements étaient en présentiel (seulement 2 établissements en distanciel dont un en présentiel pour les classes à examen, à Maputo - Mozambique et Kampala - Ouganda)

- fin octobre, 99% des établissements fonctionnent en présentiel (1 seul établissement demeure en distanciel sauf pour ses classes à examen, à Kampala - Ouganda).

Dans la zone Océan indien, seuls les 5 établissements de Maurice étaient en hybride depuis septembre 21, et en distanciel depuis le 23 octobre.

Au Maroc, la rentrée a été retardée au 1er octobre avec l'interdiction du distanciel. Le calendrier scolaire a dû être aménagé : report et raccourcissement des vacances d'automne (du 17 au 21 novembre) raccourcissement des vacances d'hiver. Le nombre de semaines d'enseignement a pu globalement être préservé même si certaines d'entre elles ont été réduites.

Au Proche-Orient, 90 % des établissements sont en présentiel, les 10% restant sont en hybride (présentiel sur 3 ou 4 cours et EAD les autres jours).

Enfin, tous les établissements de la zone Maghreb-est sont en présentiel depuis la rentrée.

Origine de la demande : FAPEE

Question n°1.1. : Lycée français Alexandre-Yersin de Hanoi.

En réponse à une précédente question diverse, il avait été indiqué qu'un soutien des élèves par des dispositifs pédagogiques d'accompagnement, notamment dans le cadre de la maîtrise française, serait mis en place. Il s'agit d'une demande forte de l'APE qu'il est indispensable de mettre en œuvre dès la reprise en présentiel. Comment l'Agence entend-elle financer ces dispositifs alors que des sommes importantes sont aujourd'hui budgétées pour la "réparation du bâti qui se détériore à cause de nombreux dysfonctionnements" ? N'est-ce pas la responsabilité de l'Agence en tant que maître d'ouvrage de prendre à sa charge ces rénovations par le biais d'une subvention pluriannuelle tout en rééchelonnant le remboursement de l'avance AFT allouée au lycée pour donner des moyens à l'établissement d'innovation et de renforcement pédagogique ?

Réponse :

La direction de l'établissement souhaite établir un diagnostic précis tant sur la question de la maîtrise de la langue française que sur les effets du distanciel sur les apprentissages. La présence dans l'établissement d'une équipe de direction renforcée (création d'un poste d'adjointe et d'un secrétaire général à la rentrée 2021) permet à la cheffe d'établissement, son adjointe et la directrice du primaire, d'investir cette dimension de la politique pédagogique de l'établissement. En appui, la présence de l'IEN à proximité (poste créé à la rentrée 2021) ainsi que le maillage de la zone en formateurs du second degré (dont un dans l'établissement) sont autant de moyens humains mis à la disposition de l'établissement par l'AEFE.

Le taux d'encadrement de personnel titulaire de l'éducation nationale est aussi élevé ce qui ne peut que renforcer une dynamique pédagogique innovante adaptée au besoin des élèves. À ce stade, rien ne justifie donc l'attribution de moyens financiers supplémentaires.

S'agissant du bâti, le lycée français Alexandre-Yersin de Hanoi est un ouvrage neuf livré en 2018 et ouvert au public à la rentrée de septembre 2018.

Son exploitation relève dès lors d'un budget de fonctionnement à la charge de l'établissement étant propre à l'ouvrage réalisé et à ses installations techniques.

Au lendemain de la réception des ouvrages, le lycée se dote des contrats d'exploitation/ maintenance qui permettent d'assurer un suivi régulier des installations techniques afin de pérenniser la qualité de la réalisation.

Un plan des actions de maintenance préventive est aussi élaboré.

L'établissement pourra faire remonter à l'AEFE la nature des « réparations du bâti qui se détériore à cause de nombreux dysfonctionnements », afin d'évaluer ensemble le cas échéant, la possibilité de mobiliser les garanties des constructeurs et de la maîtrise d'œuvre.

L'agence pourra aussi accompagner l'établissement afin d'effectuer les meilleurs choix dans l'hypothèse d'actions correctives à prendre en charge si aucune responsabilité de constructeur ne pouvait être recherchée.

Origine de la demande : FAPEE

Question n°1.2. :

Pouvons-nous avoir le taux de participation des parents aux élections dans les instances ?

Réponse :

L'Agence n'est pas en mesure actuellement de recueillir le taux de participation des parents aux élections dans les instances des établissements de l'enseignement français à l'étranger. Chaque établissement met en œuvre les élections dans le cadre de la circulaire sur l'organisation des instances selon une organisation interne à chacun. Le recueil de cette donnée nécessite une enquête spécifique, celle-ci pourrait être intégrée par exemple à l'enquête annuelle de rentrée afin de ne pas constituer une enquête spécifique supplémentaire et alourdir la tâche des établissements.

Origine de la demande : AFE

Question n°1.3. :

En cas de crise de gouvernance qui se traduit par une mésentente croissante entre la Direction et les parents d'élèves (retrait des enfants etc.), que prévoit l'AEFE? (exemple Lycée Français Pasteur à Bogota). Une meilleure communication avec les parents et l'ensemble de la communauté éducative, du respect et notamment respect des institutions et du bon fonctionnement des Instances est indispensable. Une mission AEFE est-elle possible ?

Réponse :

Pour prendre appui sur l'exemple donné, le sujet a été signalé l'an dernier à l'AEFE et plusieurs actions ont été menées avec le poste diplomatique. Une mission n'a pu s'effectuer en raison de la crise épidémique. Une mission devrait être programmée en 2022 en parallèle de la mission de renouvellement de l'homologation.

De manière plus générale, l'analyse de la situation et le dialogue, en concertation avec le poste diplomatique, avec toutes les parties prenantes de la communauté scolaire sont pilotés par le secteur géographique concerné. D'autres directions peuvent également intervenir (DRH et DEOF notamment) en fonction des sujets qui cristallisent des difficultés de gouvernance. Il est important que l'ensemble de ces interventions se fassent dans le cadre offert et bien compris des différents statuts d'établissement. Une mission peut être diligentée mais ne constitue pas la réponse unique.

Origine de la demande : FCPE

Question n°1.4. :

Qui décide des parcours linguistiques dans les établissements en gestion directe ?

Réponse :

Les parcours linguistiques proposés au sein des établissements résultent en 1er lieu d'une réflexion concertée entre l'équipe de direction et les équipes enseignantes, en lien avec le projet d'établissement. Une fois le parcours identifié et le projet élaboré, il est présenté en conseil d'établissement.

Le dossier est ensuite envoyé à la Direction de l'Enseignement, de l'Orientation et de la Formation (DEOF), le plus en amont possible de la date limite fixée afin de bénéficier d'un accompagnement des inspecteurs pédagogiques régionaux affectés à l'AEFE, permettant d'affiner le projet si nécessaire. Selon le parcours envisagé, les processus de validation peuvent différer, comme en témoigne le tableau suivant :

Parcours et dispositifs linguistiques	Validation finale
PARLE (cycle 2 à 4)	AEFE
Enseignement de Langue et Culture Etrangère (cycle 4)	Etablissement
SELO (lycée)	AEFE
DNL hors SELO (lycée)	AEFE
Section internationale (école - collège - lycée)	MENJS
Baccalauréat Français International (cycle terminal à compter de septembre 2022)	MENJS

Une note de service annuelle de l'AEFE (version en cours du 25 juin 2021) fixe la procédure et le calendrier de remontée des dossiers à la DEOF pour instruction et suite à donner.
La procédure est la même pour tous les établissements, quel que soit leur statut (EGD, conventionné, partenaire).

Origine de la demande : FCPE

Question n°1.5. :

Qui décide des homologations de ces parcours ?

Sont-ils limités à un parcours pré-homologué type "section internationale", ou le chef d'établissement peut-il mettre en place un parcours propre (comme le parcours anglais renforcé existant aujourd'hui au LFJM).

Réponse :

L'AEFE encourage les initiatives développées dans le cadre de parcours identifiés, reconnus par le MENJS, et pilotés depuis la DEOF (cf. réponse à la question diverse 1.4).

La DEOF accompagne donc les établissements qui en font la demande dans la réflexion et l'élaboration du parcours linguistique susceptible de répondre au mieux aux attentes des familles et des élèves, dans le cadre de ces dispositifs officiels.

Exigeants, ces différents parcours requièrent souvent des ressources humaines adaptées, parfois même natives (SI), qui peuvent restreindre certaines initiatives.

Cependant, les établissements ne sont aucunement limités à un seul parcours linguistique : dès lors qu'existent les viviers d'élèves et les ressources enseignantes compétentes, les établissements peuvent proposer plusieurs parcours linguistiques complémentaires (ex. : PARLE, suivi d'une ou plusieurs SI).

Origine de la demande : FCPE

Question n°1.6. :

Le Lycée Jean Monnet a reçu au cours de ces dernières années une série de missions et commissions. Mission de l'agence française anti-corruption du 14/5/2019, mission climat social du 16/6/21, label égalité le 23/9/21. Ces missions ont souhaité entendre les associations de parents. Nous espérons qu'elles ont abouti. Pourquoi les associations de parents ne sont pas informées des résultats et rapports de ces commissions/missions ?

Réponse :

Le lycée Jean Monnet a fait l'objet de missions sur des sujets très divers : audits externes (AFA, AFNOR), missions internes (climat social).

Pour chaque audit, les parties prenantes sont auditionnées. Dans ce cadre, les associations de parents d'élèves ont été entendues.

Chaque fois que cela est conforme aux termes des audits ou enquêtes effectuées, la direction du lycée est en mesure de communiquer dans le cadre idoine les résultats et/ou recommandations portées.

S'agissant du rapport de l'Agence Française Anticorruption, ce document est uniquement communiqué au directeur de l'Agence. Pour la mission climat social, il s'agit d'un rapport interne à l'Agence. Enfin l'audit pour l'obtention du label égalité n'a pas encore été communiqué à l'Agence. Ses conclusions pourront faire l'objet d'une communication par l'équipe de direction auprès des représentants de la communauté éducative dont les parents.

Origine de la demande : Ronan LE GLEUT

Question n°1.7. :

Un grand nombre de familles qui scolarisaient leurs enfants dans l'un des établissements au Liban ont récemment déménagé vers des pays de la péninsule arabique. Cela a notamment des conséquences sur l'augmentation du nombre d'inscrits à Riyad, telle que l'EFIR. Dans ce contexte, comment l'AEFE accompagne-t-elle l'expansion de l'école ? Envisage-t-elle de créer des postes de résidents ?

Réponse :

A la rentrée 2021, l'établissement de Riyad EFIR a vu ses effectifs augmenter de 61 élèves, dont 51 libanais, pour un total de 1366 élèves.

La hausse des effectifs n'est pas aussi importante que prévue, en effet l'établissement avait estimé un total de 1500 élèves pour cette rentrée

Beaucoup d'inscriptions n'ont pas eu lieu pour deux raisons :

1. Jusqu'à 12 ans l'enseignement est toujours en distanciel et beaucoup de familles ont choisi d'autres options.

2. Les libanais n'obtiennent plus l'Iqama délivré par les autorités (obligatoire pour l'inscription) A ce jour les effectifs par classe ne provoquent pas de tension :

Maternelle : 21.5 élèves par classe
Élémentaire : 23.5 élèves par classe
Collège : 24 élèves par classe
Lycée : 25 élèves par classe

L'établissement compte un nombre total de 145 enseignants soit 1 enseignant pour 9.4 élèves. Sur les 145 enseignants on dénombre 31 titulaires de l'Éducation nationale (dont 3 EMCP2, 26 résidents et 2 titulaires non-résidents), soit un taux d'1 titulaire du MENJS pour 44 élèves.

Ce taux d'encadrement place l'établissement dans la moyenne haute et ne nécessite pas à ce jour une dotation supérieure en personnel résident.

Nous continuons à accompagner l'établissement dans l'analyse de l'impact de l'arrivée des libanais dans l'établissement (organisation des groupes classes, évaluations, liens avec les anciens établissements du réseau).

A ce jour l'établissement peut accueillir 1500 élèves dans de bonnes conditions, la construction d'un nouvel établissement est en projet, la question de l'installation durable des familles libanaises et de la pérennisation des effectifs est à l'étude pour anticiper le dimensionnement du futur établissement.

Origine de la demande : Ronan LE GLEUT – Sénat

Question n°1.8. :

Concernant l'école de Tachkent, nous souhaiterions savoir où en sont les démarches de reconnaissance par les autorités ouzbèkes.

Réponse :

Deux démarches de reconnaissance de l'établissement de Tachkent par les autorités ouzbèkes sont en cours :

- Accord intergouvernemental de reconnaissance de l'établissement d'enseignement français
- Changement de nom

Accord de reconnaissance

L'école a obtenu les deux licences d'enseignement nécessaires auprès du ministère Ouzbek pour la maternelle et pour le primaire/ secondaire.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baucé BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 28 03 | www.aefe.fr

43/58

Le ministère local souhaitait que la langue Ouzbèke soit enseignée dans l'établissement. L'organisation présentée par le chef d'établissement satisfait aux exigences des autorités locales. Des nouveaux statuts de l'association sont en cours de rédaction pour satisfaire à la législation ouzbèke. Un accord intergouvernemental entre l'Ouzbékistan et la France est en cours de finalisation. Cet accord permettra à l'établissement d'être officiellement reconnu par l'État Ouzbèk tout en lui accordant un fonctionnement propre lui permettant de répondre au cahier des charges de l'homologation.

Changement de nom

Au cours de la prochaine CIH qui se tiendra en décembre, sera présentée la proposition de changement de nom de l'établissement de Tachkent.

Les autorités ouzbèkes ont validé la proposition de « Lycée Français de Tachkent ».

Origine de la demande : Ronan LE GLEUT – Sénat

Question n°1.9. :

Quelle est la raison de la fermeture de deux classes au collège de l'EGD d'Amsterdam et quel avenir de cet établissement ?

Réponse :

L'ouverture de classes de collège au sein de l'Annexe d'Amsterdam répondait à un besoin exprimé, par les parents, de poursuite de scolarité au collège pour les enfants de l'école primaire d'Amsterdam, annexe EGD du lycée français de La Haye.

En septembre 2019, l'annexe d'Amsterdam a ouvert une classe de 6ème, suivie d'une classe de 5ème à la rentrée 2020.

A la fin de l'année scolaire 2020-2021, le collège de l'EGD Amsterdam a dû fermer ses portes, faute de locaux disponibles. Malgré une recherche active de l'établissement et du poste diplomatique, aucune solution immobilière satisfaisante n'a pu être trouvée.

C'est dans ce contexte que le groupe International Education Group (IEG) a proposé une solution de scolarisation de qualité, répondant aux exigences de l'enseignement français à l'étranger et à la volonté de l'AEFE, du Poste et du chef d'établissement de permettre la poursuite de la scolarisation des collégiens sur Amsterdam. Le Conseil d'Administration d'IEG a eu lieu le 8 avril 2020 et a validé le projet de créer un établissement sur Amsterdam afin d'assurer la montée des cohortes des élèves du Primaire de l'EGD d'Amsterdam.

Cet établissement IEG – International French School d'Amsterdam- a ouvert ses portes en septembre 2021 et accueille des élèves de la petite section à la 4ème pour sa première année d'ouverture.

Le développement de cet établissement partenaire s'inscrit dans le développement global de l'enseignement français à l'étranger.

Origine de la demande : Ronan LE GLEUT

Question n°1.10. :

Le lycée de Lomé a demandé un rééchelonnement de sa dette. Où en est la restructuration de l'emprunt en cours ?

Réponse :

L'ANEFE en charge de ce dossier dans l'ancien dispositif a repris à son compte la renégociation et la restructuration de l'emprunt en cours avec l'organisme financier.

Cette restructuration entre dans sa phase finale. A ce stade l'Agence ne dispose pas des éléments.

Origine de la demande : Ronan LE GLEUT

Question n°1.11. :

Le troisième Projet de loi de finances rectificatif de juillet 2020 prévoyait une aide spécifique adressée aux familles étrangères qui scolarisent leurs enfants dans le réseau AEF, tenant compte des conséquences de la pandémie de Covid19. Au lycée français de Niamey au Niger, pour certaines familles étrangères, les frais d'écolage représentent une part considérable de leurs revenus. Ainsi nous souhaiterions savoir si les aides votées en juillet 2020 peuvent permettre d'aider à maintenir la scolarisation d'enfants au lycée français de Niamey.

Réponse :

Lors de la première phase du plan d'urgence « aide aux familles non françaises », la somme de 3 280 euros a été accordée au lycée français de Niamey pour venir en aide à deux familles non françaises.

Pour la troisième phase d'urgence « aide aux familles non françaises » aucune demande particulière n'a été exprimée et le lycée n'a pas relevé de cas de famille en difficulté.

Origine de la demande : Ronan LE GLEUT

Question n°1.12. :

L'école maternelle « Les petits lascars de Tseung Kwan O » à Hong Kong a formulé une demande d'homologation en 2020. Les inspections seront-elles réalisées en visio-conférence ou en présentiel, compte tenu des contraintes sanitaires et de la quarantaine qui peut, dans certains cas, durer jusqu'à trois semaines ? De manière plus globale, comment inspecter des établissements qui demandent une homologation, dans le contexte de limitation de la mobilité internationale, particulièrement en Asie ?

Réponse :

A cette date, l'AEFE se conforme à la note de service du 23-07-2021, MENC2120980N, émise par la direction des relations européennes et internationales et à la coopération du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS). Cette note de service précise que « les missions d'homologation in situ demeurent la règle. Cependant, en cas d'impossibilité de diligenter des missions sur site, le MENJS peut autoriser, dans des circonstances définies, le recours à un audit à distance pour les demandes d'extension d'homologation, les renouvellements et les suivis. » Les demandes de première homologation, comme c'est le cas pour l'école maternelle Les Petits Lascars de Tseung Kwan O, ne font donc pas partie des possibilités de recours à un audit à distance.

Les deux inspecteurs de l'Éducation Nationale en résidence respectivement à Singapour et à Hanoï (qui sont désignés pour les inspections dans le cadre de l'homologation des écoles primaires) ont prévu de pouvoir se rendre prioritairement, si les déplacements devenaient possibles, dans les différents pays où des premières homologations ont été sollicitées. A ce stade, si aucune évolution concernant les déplacements et les quarantaines ne voyait le jour, et sans possibilité de mener un audit à distance conformément à la note de service de référence, ces demandes de première homologation seraient différées.

De manière plus globale, certains dossiers n'ayant pu faire l'objet d'un audit in situ ne pourront être examinés lors de la CIH 2 et seront reportés sur la campagne 2021-2022.

La DGM a notifié mi-octobre aux postes diplomatiques la situation des établissements dont le dossier avait déjà été reporté à la CIH 2. Ces derniers ont d'ores et déjà été informés de la possibilité de redéposer par anticipation un dossier dans le cadre de la campagne 2021-2022.

C'est le cas de l'école « Les Petits Lascars TKO » qui a bien déposé un nouveau dossier pour la campagne 2021-2022.

Origine de la demande : FCPE

Question n°1.13 :

Au Maroc de nombreux projets Immobiliers sont lancés mais impactés dans leurs dernières phases par la crise économique. Sans le soutien financier de l'AEFE, les établissements et les familles ne peuvent pas supporter les coûts de ces projets. Comment l'AEFE envisage accompagner financièrement ces établissements ?

Réponse :

Actuellement, les opérations immobilières sont financées par les fonds propres des établissements, qui peuvent être complétés par des avances France Trésor remboursables par l'établissement bénéficiaire. Ces dernières permettent de réduire la pression sur les droits de scolarité le cas échéant, en répartissant la charge financière sur un plus grand nombre d'années que la durée des travaux qui nécessitent un décaissement important sur une courte durée.

L'Agence estime cependant que le rétablissement de la capacité d'emprunt reste la meilleure solution pour financer ses investissements immobiliers, nécessaires pour répondre aux besoins des établissements et aux attentes des familles dans le cadre du plan de développement.

Dans l'attente d'une éventuelle évolution, la réflexion sur des modalités alternatives de financement de l'investissement immobilier se poursuit. L'idée de la constitution d'un fonds mutualisé entre EGD est l'une des hypothèses qui sont examinées.

Un groupe de travail réunissant le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le Ministère de l'action et des comptes publics et les services de l'Agence doit réfléchir aux conditions de mise en place d'un tel fond mais également à tout autre dispositif alternatif.

Origine de la demande : FAPEE

Question n°2.1 : Lycée français de Madrid

Le dérapage du coût du projet immobilier de 2,2 millions d'euros (soit une hausse de 36 % !) secoue la communauté scolaire. Quelles explications peuvent être apportées par le service immobilier de l'AEFE ?

Réponse :

L'opération de restructuration du pôle secondaire du lycée français de Madrid, constitue la dernière tranche du schéma directeur de restructuration du site de Conde de Orgaz.

Inscrite à la programmation du SPSI 2016/2020, le marché de maîtrise d'œuvre attribué en avril 2018 à l'équipe franco-espagnole composée des agences Alberto Campo Baeza et Laps Architecture totalisait un montant de 9 millions d'euros HT travaux.

Le projet initial comprenait la construction de trois bâtiments distincts sur trois zones différentes du terrain d'assiette : le CDI, le bâtiment scientifique et la rénovation partielle des locaux existants dédiés au secondaire, ainsi que le gymnase.

Compte tenu de l'impossibilité de réaliser concomitamment la construction des trois bâtiments en site occupé, ainsi que pour permettre l'étalement de la dépense, une mise en œuvre par phases successives a été décidée. Le budget de la partie CDI première tranche du projet, a ainsi pu être individualisé pour un montant de 2 millions d'euros HT travaux. La seconde phase est alors estimée à un montant de 4,7 millions d'euros HT travaux sur un total initial de 9 millions d'euros HT travaux.

Le Conseil d'Administration de l'AEFE a voté le 14 mars 2019 la validation de la première tranche opérationnelle.

A la remise de l'APS, l'estimation de la maîtrise d'œuvre présente un dépassement important de la phase 2 évaluée à 5,9 MEHT soit un dépassement de +25, 53% pour cette seconde phase.

Afin de rester dans le budget initial, et permettre la validation de la phase d'étude, la maîtrise d'ouvrage a demandé à la maîtrise d'œuvre de revoir son projet. Celle-ci a proposé un certain nombre de modifications consistant à modifier les contours de l'opération et à revoir le niveau de prestations de certains aspects du projet.

A la remise de l'APD en décembre 2019, la maîtrise d'œuvre a remis une estimation qui évolue une nouvelle fois à la hausse, sans modification toutefois du montant de la part CDI de la phase 1.

Cette évolution s'explique par :

- l'agrandissement nécessaire du périmètre de la partie réhabilitée pour respecter des dispositions réglementaires en vigueur (incendie, ventilation et accessibilité),
- le souhait du lycée de revenir sur les orientations prises en phase APS, en ne renonçant pas au projet d'aménagement des espaces extérieurs,
- par une évolution substantielle des coûts de construction.

L'estimation définitive de la phase APD est portée à 6,2MT travaux soit une augmentation de + 36% pour la phase 1 et 2 par rapport au budget initial.

En mai dernier, les services centraux ainsi que la direction de l'établissement ont fait le choix de maintenir la qualité du programme d'opération plutôt que d'accepter une réduction consistante du programme initial qui aurait permis de rester dans le coût d'objectif premier.

Il est donc proposé de poursuivre, dès les autorisations administratives obtenues, la construction du CDI, et de réaliser le bâtiment scientifique ainsi que la rénovation des locaux existants à la suite.

La dernière phase comprenant la construction du gymnase est reportée et pourra être programmée dans le cadre du prochain SPSI en cours d'élaboration.

Origine de la demande : FAPEE

Question n°2.1. :

Gestion d'un projet immobilier : à quelles étapes les représentants des parents (et financeurs du projet) sont-ils associés ? Ne devrait-on pas donner aux familles une visibilité sur les coûts des scolarités à 5 ans plutôt que d'annoncer des "hausses surprises" annuellement ? La présentation du projet, son plan de financement et les coûts supplémentaires par rapport aux prévisions le cas échéant ne devraient-ils faire l'objet d'un vote en conseil d'établissement ?

Réponse :

La gestion d'un projet immobilier dans un EGD relève de l'AEFE maître de l'ouvrage. Le pilotage de l'opération est assuré par la sous-direction de l'immobilier au sein de la DDAR (direction du développement et de l'accompagnement du réseau).

Les établissements sont associés à l'ensemble des étapes qui jalonnent un projet ; études de programmation faites sur la base des remontées des besoins de l'établissement, désignation d'un maître d'œuvre avec participation de l'établissement au jury de désignation, suivi des études présenté à l'établissement et appels d'offres travaux réalisés sur place avec l'établissement.

Le projet est par ailleurs, en phase étude, présenté en conseil d'établissement.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

Les représentants des parents d'élèves sont associés à différentes étapes de réflexion conduisant à l'élaboration d'un projet immobilier : détermination du besoin, plan de financement, impact budgétaire notamment. Sur les deux derniers points, la circulaire du 1er juillet 2021 relative à l'organisation des instances des établissements de l'EFE précise que dans les EGD, les représentants élus des parents sont consultés en amont de l'élaboration du budget afin de soumettre observations et propositions sur les orientations financières, particulièrement sur les projets immobiliers et l'évolution des droits de scolarité.

En concertation donc avec les services centraux et l'établissement, la sous-direction de l'immobilier arrête le contenu du projet, détermine son coût en lien avec les capacités financières de l'établissement, le montage de celui-ci ainsi que les procédures de désignation des maîtres d'œuvres, prestataires et entreprises de travaux.

Inscrit préalablement à la programmation des investissements immobiliers du SPSI, un projet immobilier aura fait l'objet d'un vote par le Conseil d'Administration de l'AEFE. La présentation du projet immobilier au CA fait état du plan de financement prévisionnel.

Lorsque des dépenses supplémentaires pour finaliser les travaux s'avèrent incontournables, il est toujours étudié préalablement par l'équipe projet une compensation du surcoût par une recherche d'économie sur des prestations qui seraient un peu dégradées ou par une réduction du projet.

Dans un second temps, si l'économie ne peut être effectuée, la détermination d'un nouveau coût est proposé, qui nécessite un nouveau plan de financement.

Le financement des opérations immobilières par les fonds propres des établissements quelques fois complété par des avances France Trésor remboursables par l'établissement bénéficiaire est aujourd'hui le seul mode de financement des opérations d'investissement. Ce dispositif est de nature à maintenir une forte pression sur un temps contraint sur les budgets annuels des établissements et donc celui des familles.

La réalisation de ces investissements immobiliers reste toutefois nécessaire aux établissements afin de permettre un accueil des élèves dans de bonnes conditions, de répondre aux évolutions des besoins pédagogiques des établissements, et d'améliorer l'attractivité des sites scolaires.

Une évolution permettant une diversification des ressources pour financer une opération d'investissement serait une meilleure réponse à apporter pour permettre de réduire la pression financière des établissements portée par les familles et l'AEFE.

Origine de la demande : FAPEE

Question n°2.3 :

Dans l'attente du rétablissement de la capacité d'emprunt de l'Agence et donc de son retrait de la liste des ODAC que nous appelons tous de nos vœux, il a été évoqué l'idée de la constitution d'un fonds mutualisé entre EGD (cf question diverse 2.1 du CA du 24 novembre 2020). Peut-on savoir où en est la réflexion sur ce dispositif et si d'autres dispositifs alternatifs sont également envisagés ?

Réponse :

Au printemps 2021 l'AEFE a effectué des démarches auprès de l'INSEE afin d'être retirée de la liste des ODAC en arguant de l'évolution du financement de l'Agence désormais majoritairement financée par des ressources propres. Dans son analyse, l'INSEE distingue la situation des services centraux qui relèvent clairement de la catégorie des ODAC (Organismes Divers d'Administration Centrales) de celle des EGD qui sont considérés comme des « quasi-sociétés ». Partant de cette analyse, et considérant que tout emprunt serait assumé in fine par l'Agence dans son entier, la demande de retrait de la liste des organismes interdits d'emprunt a été rejetée.

L'Agence estime cependant que le rétablissement de la capacité d'emprunt reste la meilleure solution pour financer ses investissements immobiliers, nécessaires pour répondre aux besoins des établissements et aux attentes des familles dans le cadre du plan de développement.

Dans l'attente d'une éventuelle évolution, la réflexion sur des modalités alternatives de financement de l'investissement immobilier se poursuit. L'idée de la constitution d'un fonds mutualisé entre EGD est l'une des hypothèses qui sont examinées. Cependant, les principes et les limites d'un tel dispositif tels que décrits dans la réponse à la question 2.1 du 24 novembre 2020 restent les mêmes.

Un groupe de travail réunissant le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le Ministère de l'action et des comptes publics et les services de l'Agence doit réfléchir aux conditions de mise en place d'un tel fond mais également à tout autre dispositif alternatif.

Origine de la demande : Sgen-CFDT

Question n°3.1. :

Les pensions civiles pèsent sur le budget de l'AEFE. Dès 2009 le reste à charge pour l'AEFE était de 4,9 millions d'euros, en 2018 cela représentait 51,9 millions d'euros. Pouvez-vous nous préciser les chiffres pour les années 2019 à 2022 ?

Réponse :

Au moment du transfert à l'AEFE de la charge de la pension civile des personnels détachés en 2009, la subvention pour charge de service public attribuée à l'Agence a été réévaluée (*rebasée*) de 120 millions d'euros. En 2019, le montant des pensions civiles des personnels de l'AEFE s'est élevé à 168,7 millions d'euros soit un différentiel de 48,7 millions d'euros, 167,4 millions d'euros en 2020 soit un différentiel de 47,4 millions d'euros et 163,02 millions d'euros en 2021, soit un différentiel de 43,02 millions d'euros.

Ces différentiels sont financés par redéploiement par l'Agence d'autres ressources, en particulier de la Participation forfaitaire complémentaire (PFC).

Origine de la demande : SNUIPP-FSU

Question n°3.2. :

Un forfait mobilité durable est en place depuis un an à l'AEFE pour les personnels de services centraux. Dans le contexte de conscience du dérèglement climatique, l'Agence envisage t'elle d'intégrer au budget prévisionnel 2022 la mise en place d'un forfait mobilité durable pour tous les personnels du réseau.

Réponse :

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, la mise en œuvre du forfait « mobilités durables », prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, a été avancée du 1er juillet au 11 mai 2020.

Un forfait mobilités durables a été institué par délibération du conseil d'administration du 8 juillet 2020, pour les agents des services centraux, avec un montant annuel fixé à 200 euros sous réserve d'un nombre minimal de jours d'utilisation fixé à 100 jours.

Les agents (titulaires ou contractuels) peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais de déplacement engagés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à condition de choisir comme mode de déplacement soit un cycle ou cycle à pédalage assisté (vélo électrique) personnel soit le covoiturage en tant que conducteur ou passager.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de la République | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Bach 31121531 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

4/158

La mise en œuvre de ce forfait résulte de l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020, et n'est pas applicable à l'étranger. L'Agence n'a donc pas intégré dans son budget prévisionnel de forfait mobilité durable pour les agents du réseau.

Origine de la demande : FAPEE

Question n°4.2. :

La nouvelle circulaire des instances prévoit une consultation par collège des parents et des personnels, en amont de l'établissement du budget annuel. Ces consultations sont réalisées dans la plupart des EGD, mais pas dans tous. Serait-il possible de préciser à l'attention des chefs d'établissement le fonctionnement et les attendus de ces consultations: participants, caractère obligatoire, périodicité, rédaction et publication du compte-rendu ?

Réponse :

La circulaire n°1033 du 01 juillet 2021 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE prévoit une consultation renforcée des représentants des parents et des personnels sur les orientations financières de l'établissement à l'occasion de l'élaboration du budget, en particulier l'évolution des frais de scolarité et les projets immobiliers. Ces consultations, par collège, sont réalisées avant la réunion du conseil d'établissement afin d'apporter les éléments de compréhension des documents budgétaires et de permettre un échange avec les représentants. Les résultats de ces consultations (observations exprimées, propositions éventuelles) font l'objet d'une présentation au conseil d'établissement et sont annexées au procès-verbal de l'instance.

L'organisation de ces consultations est obligatoire dans les EGD comme cela est précisé dans la circulaire. Cette obligation a été rappelée dans la circulaire d'élaboration du budget 2022.

L'Agence rappellera à l'ensemble des établissements en gestion directe l'importance de mener ces consultations.

S'agissant des modalités d'organisation, il n'apparaît pas nécessaire de recourir à une plus grande formalisation et de laisser chaque établissement les préciser dans le cadre de la circulaire et en concertation avec les représentants.

Origine de la demande : François NORMANT – FAPEE

Question n°4.3. :

L'article D. 111-10 du Code de l'éducation prévoit que pendant la période de quatre semaines précédant les élections au conseil d'école et au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, l'article D. 111-7 et le premier alinéa de l'article D. 111-8 sont applicables aux parents d'élèves et aux associations de parents d'élèves, candidats à ces élections. Doit-on par conséquent comprendre que cela étend la possibilité pour des listes de candidats non constituées en associations de parents d'élèves d'obtenir les coordonnées des parents de l'établissement à la condition que ceux-ci aient donné leur accord exprès à cette communication ? Comment concilier ces articles avec le RGPD ? Les articles précités s'appliquent-ils uniquement aux établissements en gestion directe ou bien également aux établissements conventionnés ?

Réponse :

Conformément aux dispositions du RGDP, la transmission de données à des tiers est possible mais doit être encadrée juridiquement. La transmission de données relatives aux parents d'élèves aux représentants des parents d'élèves, est conditionnée par le fait que les parents soient explicitement et préalablement informés que les données collectées les concernant peuvent être transmises à des tiers identifiés et qu'ils consentent à cette transmission.

En effet, conformément au RGPD, les responsables de fichiers de données à caractère personnel ont en effet l'obligation d'informer les personnes concernées par les informations qu'ils détiennent [principe de transparence].

Les personnes concernées par un traitement de données doivent ainsi être informées des caractéristiques de ce traitement dans les conditions prévues par les articles 13 et 14 du RGPD.

Elles doivent notamment être informées de l'identité et des coordonnées du responsable de traitement, des coordonnées du délégué à la protection des données, des finalités, de la base juridique du traitement, des destinataires, de la durée de conservation des données, du droit des personnes concernées (opposition, accès, rectification, effacement, limitation), du droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Sur l'application des articles susvisés [D 111-7, D 111-8 et D 111-10 du code de l'éducation] aux établissements en gestion directe et aux établissements conventionnés, il sera précisé que ces articles ne sont pas applicables aux établissements français à l'étranger.

En effet, pour connaître l'étendue des dispositions du code de l'éducation applicable à ces établissements français de l'étranger, il convient de se référer au Titre cinquième du Livre 1er (partie réglementaire) qui leur est consacré.

L'article R.451-1 énonce à ce titre : « Les dispositions des articles L. 111-1 à L. 111-3, L. 112-2, L. 113-1, L. 121-1, L. 121-3, L. 122-2 à L. 122-5, L. 131-1; L. 231-1 à L. 231-5, L. 241-1 à L. 241-3, L. 311-2, L. 311-4, L. 311-7, L. 313-1, L. 313-2, L. 314-1, L. 314-2, L. 314-3, L. 321-2 à L. 321-4, L. 331-1 à L. 331-3, L. 331-6 à L. 331-8, L. 332-2 à L. 332-5, L. 333-2, L. 334-1, L. 335-1, L. 335-2, L. 336-1, L. 337-1, L. 337-2, L. 411-1 à L. 411-3, L. 421-3, L. 421-5, L. 421-7, L. 421-9, L. 423-1, L. 511-3 à L. 511-4, L. 521-1, L. 521-4, L. 551-1, L. 911-1, L. 912-1, L. 912-3, L. 913-1 et les dispositions réglementaires prises pour leur application s'appliquent aux établissements scolaires français à l'étranger qui figurent sur la liste prévue à l'article R. 451-2. ».

Origine de la demande : FAPEE

Question n°5.1. :

Serait-il possible dans un but de transparence envers les familles de systématiquement distinguer dans les budgets des EGD les augmentations d'écologies qui correspondent aux investissements immobiliers de celles liées à l'inflation et au GVT? Quelles assurances les parents peuvent-ils avoir sur l'emploi des réserves qu'ils constituent ?

Réponse :

Dans le cadre du dialogue entre la direction des établissements en gestion directe et les représentants des parents, et plus globalement, le dialogue dans les instances avec l'ensemble de la communauté éducative, l'Agence demande à ce que toute évolution des tarifs soit présentée et expliquée par l'équipe de direction. A fortiori, lorsque des droits de scolarité sont augmentés dans la perspective d'un projet immobilier, l'équipe de direction de l'établissement s'attache à informer clairement et si possible dans une perspective pluriannuelle les sous-jacents de cette augmentation.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr

L'Alte Saco III (1711) | 4615 Naples | Tél : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefi.fr

S'agissant de l'emploi des réserves des établissements, le conseil d'établissement est systématiquement informé des prévisions d'utilisation des réserves à l'occasion de la présentation du budget initial ou des budgets rectificatifs. Les réunions préparatoires en amont des instances telles que prévues par la nouvelle circulaire « instances » sont également l'occasion d'apporter des précisions sur la mobilisation des réserves d'un établissement. Enfin, la présentation du compte financier par l'agent comptable secondaire au conseil d'établissement permet de retracer l'utilisation éventuelle des réserves et leur situation à la fin de l'exercice.

Dans ces conditions, les parents ont une parfaite connaissance de la situation et de l'emploi des réserves de l'établissement.

Origine de la demande : FAPEE

Question n°5.2 : Statistiques et ratios

Réponse :

[Le document concernant l'année 2019-2020 comprenant 519 pages, il n'est pas ajouté à ce PV]

Origine de la demande : FAPEE

Question n°5.3 :

Pouvons-nous savoir quel est le texte de référence qui stipule que les établissements en gestion directe ne peuvent pas a priori assumer la gestion du transport scolaire des élèves comme le font la plupart des autres établissements conventionnés et partenaires ? Et si ce texte existe, qu'est-ce qui permet à certains EGD s'y déroger ? Comment l'Agence entend-elle pérenniser ce service utile aux familles et incontournable pour l'attractivité des établissements quand il ne repose que sur le travail bénévole des APE ?

Réponse :

Le code de l'éducation (article L 121-1) définit avec précision le service public d'enseignement et aucune autre compétence ne peut y être ajoutée (pas de service connexe). Le service public d'enseignement est applicable aux établissements français de l'étranger conformément à l'article R 451-1 du code de l'éducation. Or il n'inclut pas le transport scolaire. Il n'entre donc pas dans les compétences des établissements, a fortiori dans celles des établissements en gestion directe. Ce n'est qu'à titre dérogatoire que certains EGD assurent cette compétence, compte tenu de circonstances locales exceptionnelles.

En France, les établissements scolaires ne gèrent pas non plus les transports scolaires qui sont de la compétence des collectivités locales (article L311-7 du code des transports). C'est donc une personne publique distincte qui a en charge ce service public.

Dans ces conditions, les associations de parents d'élèves se sont organisées, en collaboration avec les établissements en gestion directe, pour assurer ce service aux familles afin de leur offrir les conditions les plus favorables.

Origine de la demande : FAPEE

Question n°5.4 :

Pouvons-nous savoir quels sont les progrès réalisés dans la conversion des notes du bac en Espagne et au Portugal, notamment sur la prise en compte du contrôle continu ?

Réponse :

L'accès à l'enseignement supérieur local des élèves de l'EFE est piloté par les postes diplomatiques en Espagne et au Portugal, qui ont communiqué à l'Agence les informations suivantes :

Pour l'Espagne, l'accès à l'université publique espagnole se fait par une note sur 14 points :

- 10 points résultent de la moyenne obtenue au baccalauréat, cette moyenne se voit majorée à l'aide d'une grille de conversion qui s'applique depuis la session de juin 2021, elle est reconnue par toutes les communautés ;

- 4 points pour les deux disciplines dominantes de la filière où les élèves souhaitent s'inscrire : les élèves doivent passer un examen (PCE) ou bénéficier d'une équivalence (moyenne obtenue au bac dans la spécialité).

L'UNED (université nationale d'enseignement à distance) valide le principe de l'équivalence pour chaque discipline.

Des négociations sont en cours entre le poste diplomatique, l'UNED et le ministère des universités pour pérenniser les deux équivalences obtenues à titre temporaire lors de la session de juin dernier (mathématiques et SVT).

Des négociations sont également ouvertes avec les communautés qui n'acceptent pas pour le moment le principe des équivalences, comme la Catalogne, l'Andalousie, la Castille y León...

Pour le Portugal, la difficulté résulte de l'introduction du contrôle continu dans l'évaluation qui vaut pour l'obtention du baccalauréat. Les seules notes prises en compte par les autorités académiques et l'université sont celles des épreuves terminales. Est en discussion, la possibilité d'aménager des épreuves spécifiques, adaptées aux programmes français pour un certain nombre d'enseignements qui ne sont plus l'objet d'une évaluation terminale.

Le poste diplomatique est en relation avec le ministère concerné et la CNAIS (commission nationale d'accès à l'enseignement supérieur).

Origine de la demande : FAPEE

Question n°5.5. :

Pouvons-nous avoir communication des taux de participation à la rémunération des résidents (PRR) pour chacun des établissements du réseau pour l'année 2021 ? Taux théorique et taux réduit dans le cadre du plan d'urgence le cas échéant.

Réponse :

Les taux de participation à la rémunération des personnels résidents (PRR) sont arrêtés annuellement par le Directeur de l'AEFE. Conformément à la délibération du Conseil d'administration n°31/2019 du 26 novembre 2019, les variations de taux de +/- 5 points sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Des demandes de variation de taux étant soumises au Conseil d'administration du 25 novembre, la décision fixant le niveau des taux définitif au titre de l'année 2021 n'est pas encore arrêtée.

Les taux seront communiqués une fois la décision signée du Directeur, après la réunion du conseil d'administration.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence, l'aide apportée ne se traduit plus par des baisses de taux de PRR dans un souci de simplification de mise en œuvre et de plus grande lisibilité du dispositif d'aide.

Origine de la demande : Sgen-CFDT

Question n°5.6. :

L'AEFE publie sur son site des offres d'emploi hors périmètre du Comité Technique. Cette prestation de service - que condamne le Sgen-CFDT – qui consiste à faire la promotion d'une mise en disponibilité d'un fonctionnaire et à soutenir des établissements qui font par exemple le choix du *déconventionnement* comme Zurich est-elle tarifée ?

Réponse :

La note « Homologation » du 23 juillet 2021 du BOEN numéro 31 du 26 août 2021 précise qu'exercent dans les établissements qui demandent l'homologation ou une extension d'homologation « des personnels d'encadrement et des enseignants titulaires du ministère en charge de l'éducation (et/ou des enseignants des établissements privés sous contrat, en position de disponibilité), des personnels titulaires d'un master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ainsi que des personnels qualifiés recrutés localement ».

Aussi, dans le cadre du développement du réseau, mission de l'Agence, il est possible d'accompagner ces établissements non encore homologués afin qu'ils puissent satisfaire aux critères de l'homologation, gage de leur intégration au réseau de l'EFE. Pour cela, le SADR propose différents types de prestations dont une qui aide au recrutement. Comme toutes les prestations du SADR, elles sont facturées aux établissements.

Les lycées ayant choisi de déconventionner ne sont pas accompagnés par le SADR car ils demeurent homologués et deviennent partenaires.

Origine de la demande : AFE

Question n°5.7. :

Les enfants de nationalité française ayant suivi leurs études à l'étranger et dans un établissement local (non réseau de l'EFE), peuvent s'inscrire sur Parcoursup pour s'inscrire dans des écoles/universités françaises et étudier en France.

Est-ce qu'il y a des critères particuliers ? Équivalences d'études secondaires ? (Philippines)

Réponse :

Les candidats de nationalité française issus de systèmes éducatifs locaux, hors réseau homologué, ne font pas partie du périmètre de gestion assuré par l'AEFE. En revanche, ils sont accompagnés par les équipes de la maîtrise d'œuvre nationale de Parcoursup rattachées au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI).

Tout candidat ayant suivi une scolarité sanctionnée par un diplôme d'état de fin d'études secondaires a la possibilité de candidater dans Parcoursup. En tant que candidat français, il est possible de candidater à la fois auprès de formations sélectives (écoles de commerce, ingénieur, CPGE) et de formations non sélectives (licences universitaires).

Un candidat français à une formation non sélective présentant un diplôme national de fin d'études secondaire voit son profil étudié dans Parcoursup parmi les candidats internationaux, non bacheliers du système français. Sa candidature fait l'objet d'une analyse du diplôme et des bulletins scolaires par les

établissements recruteurs. Ces derniers ont l'obligation de se prononcer dans un premier temps sur la compatibilité du diplôme de fin d'étude avec les attendus du cursus demandé. Cette réponse peut être négative ou positive.

Pour les formations sélectives, les établissements d'enseignement supérieur peuvent paramétrer des conditions d'inscription. Elles sont basées uniquement sur le diplôme préparé ou obtenu. Les conditions d'inscription sont vérifiées à chaque fois qu'un candidat sélectionne une formation. Si le candidat ne remplit pas les conditions d'inscription définies, alors il ne peut pas ajouter cette formation à sa liste de vœux.

Origine de la demande : UNSA-Éducation

Question n°5.8. :

Dans combien d'établissements du réseau, la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » est-elle apposée sur les murs ou le fronton de l'établissement ?

Réponse :

L'Agence n'est pas en mesure à ce jour d'évaluer le nombre d'établissements concernés. Des établissements du réseau de l'EFE l'ont fait, ce qui a pu donner lieu à des cérémonies spécifiques de mise en valeur de la devise républicaine française. D'autres ne peuvent le faire pour des raisons liées au contexte géopolitique.

Origine de la demande : Ronan LE GLEUT – Sénat

Question n°5.9. :

La création d'un « Chèque éducation » pour des parents qui inscrivent leurs enfants dans une association FLAM avait été envisagée. Où en est ce projet ?

Réponse :

Le Sénateur représentant les Français établis hors de France Olivier CADIC a déposé un amendement visant à créer un « chèque éducation Flam » au bénéfice des parents des enfants inscrits dans les associations, rencontrant des difficultés financières provoquées par la crise sanitaire.

Cet amendement a été adopté par le Sénat le 27 novembre 2020 mais n'a pas été retenu lors de son examen par le Parlement.

Origine de la demande : Ronan LE GLEUT – Sénat

Question n°5.10. :

Depuis la rentrée 2021, les parents peuvent introduire une demande d'AESH auprès des lycées français.

Le coût de cet accompagnement peut être pris en charge par l'octroi d'une bourse.

Pour bénéficier de ce dispositif, les parents doivent introduire dans la maison départementale des Personnes handicapées de leur choix, une demande de prescription d'AESH.

Pourriez-vous nous indiquer si des demandes d'AESH ont été faites ? Quels sont les délais pour obtenir une AESH ? Les parents ont-ils reçu un courrier leur expliquant ce nouveau dispositif ? Comment sont recrutés ces AESH et quelle est leur formation ? Les parents peuvent-ils directement recruter une AESH ? Des réunions de coordination sont-elles prévues entre l'enseignant, l'AESH, le personnel

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21450 | 44000 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

paramédical qui suit le jeune ? Une supervision par une psychologue formée en approche cognitive comportementale est-elle prévue ? Est-il envisagé d'étendre ce dispositif aux enfants scolarisés dans des établissements non homologués ?

Réponse :

Le dispositif d'extension du soutien de l'Agence pour le financement des AESH, initialement prévu pour les seules familles éligibles aux bourses, reste réservé aux familles françaises, dont l'enfant est en situation de handicap reconnue par une MDPH. Il est opérationnel depuis cette rentrée. La CDAPH notifie à la famille une compensation sous la forme d'une aide humaine à hauteur d'un nombre d'heures/semaine. C'est sur cette base que la sous-direction de l'aide à la scolarité instruit les dossiers. Des demandes encore peu nombreuses, ont été réceptionnées par cette dernière mais il est trop tôt pour dresser un premier bilan quantitatif suffisamment significatif.

Les délais de remontées des notifications sont variables selon les MDPH, mais s'élèvent approximativement à deux mois en moyenne. Il convient de noter que la sous-direction compétente de l'agence prend rétroactivement les frais d'indemnisation que pourraient ainsi engager/avancer les familles.

Les établissements ont été informés du dispositif et les fédérations de parents d'élèves également par le canal de l'OBEP notamment. Une FAQ sur l'aide au financement des AESH a par ailleurs été récemment publiée dans la rubrique « Scolarité / École inclusive » du site aefe.fr, afin de répondre aux diverses interrogations de la part des parents concernés.

Dans la grande majorité des cas, les AESH sont recrutés directement par les familles, parfois aidées par les directions d'établissement. Des dispositifs de formation peuvent être proposés selon des modalités extrêmement variées selon les zones géographiques. Un référentiel d'activités des AESH de l'EFE a été produit dans le cadre d'un GT de l'OBEP et diffusé au réseau d'établissements.

Les coordinations sont évidemment encouragées et tiennent notamment à la mise en place dans les établissements de commissions de suivi du parcours scolaire de l'élève. Ces commissions, lorsqu'elles sont mises en place en conformité avec les préconisations de l'agence, associent tous les acteurs qui participent à l'accompagnement de l'élève, y compris dans le domaine de l'expertise psychologique, si ces personnes ressources existent dans les établissements.

Le dispositif de financement des AESH s'adresse uniquement aux établissements homologués.

Origine de la demande : Ronan LE GLEUT

Question n°5.11. :

Dans le cas du dispositif qui remplace l'ANEFE, si un organisme financier de droit étranger prête au lycée la somme nécessaire à la réalisation d'un projet, l'État Français va offrir sa garantie à l'établissement financier. Or, comment va fonctionner cette garantie pour un état souverain comme la France ?

et comment faire valoir ses droits en termes d'exécution des biens de l'emprunteur en cas de défaut de paiement de cet emprunteur ?

L'organisme financier local doit-il faire une double garantie avec les biens de l'emprunteur et les exécuter ?

Réponse :

Dans le cas du dispositif qui remplace l'ANEFE, si un organisme financier de droit étranger prête au lycée la somme nécessaire à la réalisation d'un projet, l'État français peut donner sa garantie à l'établissement financier.

La garantie est accordée par le ministre de l'économie, en fonction de l'organisme prêteur, après proposition d'un taux de garantie évalué en commission. Ce taux peut être compris entre 0,32 % et 1,80 % du montant total du prêt.

Cette commission est payée par l'emprunteur à l'État français. Ce taux est évalué en fonction des risques selon deux thématiques, opérationnelle et financière. Celles-ci sont évaluées selon 3 niveaux de risque : faible, moyen, élevé.

En cas de non-paiement de l'emprunteur, la garantie de l'État s'applique. L'État français remboursera à l'organisme prêteur 90% du montant restant dû pour un pays hors zone Europe et 80% pour un pays en zone Europe.

Une convention tripartite (État, établissement, établissement bancaire) formalise l'obtention de la garantie de l'État.

Dans ce nouveau cadre, l'AEFE a un rôle d'instruction des dossiers provenant des établissements et de transmission à la commission des dossiers complets.

Origine de la demande : Ronan LE GLEUT – Sénat

Question n°5.12 :

Emploi local (Gleyze): la dimension interculturelle des fiches pédagogiques adressées aux nouveaux enseignants recrutés locaux est-elle suffisamment prise en considération ? Cette dimension peut tout aussi bien s'appliquer à Addis Abeba qu'à Sao Paulo.

Réponse :

L'AEFE s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles du MENJS qui définit les objectifs et la culture commune à tous les professionnels du professorat et de l'éducation (la liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est publiée au Bulletin officiel du 25 juillet 2013). Ces compétences s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu de formation.

Les priorités de la formation continue définies par l'agence dans sa note de cadrage de la formation continue (2020/2022), qui sera très prochainement remplacée par une note d'orientation stratégique pour 2022-2025, renforcent le volet interculturel propre au réseau.

Les actions de formation proposées par les formateurs du réseau, pilotées par les IEN et les IA-IPR (DEOF) visent l'acquisition et le développement de ces compétences pour :

- affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent se référer à la culture commune de leur profession ;
- reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice ;
- identifier les compétences professionnelles attendues.

La politique de formation menée par l'agence ces dernières années est renforcée depuis cette rentrée par une recherche d'harmonisation des dispositifs mis en œuvre dans les 16 zones de formation pour la professionnalisation de tous les personnels et en particulier les recrutés locaux, dont la formation initiale ne leur a pas permis d'acquérir la dimension culturelle portée par la formation initiale des enseignants en France.

Depuis la rentrée 2021, toutes les formations proposées en zones à destination de ces personnels s'appuient sur un parcours de formation à distance, hébergé sur la plateforme m@gistère [1] qui reprend non seulement les attendus du référentiel de compétences, mais aussi ceux plus spécifiques au réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (efé). Ce support commun de formation nous permet de garantir partout dans le monde une convergence des formations vers un objectif unique : faire partager par tous les personnels une culture professionnelle commune qui tient compte des spécificités de l'efé.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 89 30 90 | www.aefe.fr
11, allée Baco IIP 21709 | 44 111 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

En 2020/2021 l'agence a ainsi investi 100 000 € dans un partenariat avec le réseau Canopé pour proposer ce dispositif commun intitulé « professeurs à professionnaliser : intégrer les attendus du système éducatif français ». Une année 2 est en préparation. Il appartient ensuite à chaque zone, sous le pilotage de la DEOF et de la DDAR, de contextualiser et d'enrichir cette offre avec d'autres dispositifs parmi lesquels des formations en présentiel.

[1] Plateforme de formation en ligne mise à disposition par le MENJS

Origine de la demande : Ronan LE GLEUT – Sénat

Question n°5.13. :

Une convention entre l'AEFE et la fédération française du jeu d'échecs a été signée le 16 mai 2018. Quel est le bilan de ces trois années pour l'AEFE ? L'Agence envisage-t-elle de développer ce partenariat au vu du véritable engouement que connaît ce jeu de stratégie et des demandes faites ?

Réponse :

Dans le cadre des ligues sportives scolaires AEFE-UNSS, mises en place dans le réseau depuis 2019, l'Agence collabore, par l'intermédiaire de la fédération française d'échecs, avec une association d'apprentissage des échecs « Ecoles en ligne » pour le déploiement de la plateforme Mat'Pat à l'échelle du réseau.

A ce jour, grâce à cette plate-forme, 5 ligues (ZAN, ZEI, ZESE, ZOI, PO) proposent aux établissements des tournois d'échecs en interne et inter établissements.

Plus de 100 000 élèves peuvent donc déjà s'adonner aux jeux d'échecs en ligne.

La convention avec la fédération a expiré en mai 2021, et devra être renouvelée durant l'année 2021-2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 20.

